
FAIRFAX

FINANCIAL HOLDINGS LIMITED

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires de Fairfax Financial Holdings Limited (l'« assemblée ») aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 9 h 30 (heure de Toronto) sous forme d'assemblée hybride comportant un lieu physique au Roy Thomson Hall, situé au 60 Simcoe Street, à Toronto, au Canada, et la possibilité d'y participer virtuellement, par webdiffusion à l'adresse <https://web.lumiagm.com/474099068>, aux fins suivantes :

- a) élire les administrateurs;
- b) nommer un auditeur;
- c) traiter les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée.

L'assemblée se tiendra dans un lieu physique (au Roy Thomson Hall, 60 Simcoe Street, à Toronto, au Canada) avec participation en personne, mais les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés pourront également participer virtuellement à l'assemblée par voie de webémission en direct au <https://web.lumiagm.com/474099068>. Pendant la webémission en direct, les actionnaires pourront entendre l'assemblée en direct et les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés et inscrits pourront soumettre des questions et voter pendant que l'assemblée se déroule. Nous espérons que l'organisation d'une assemblée hybride fera en sorte que nos actionnaires y assistent en plus grand nombre en permettant aux actionnaires, qui ne seraient autrement pas nécessairement en mesure de se déplacer vers le lieu physique, d'y assister en ligne. La circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe (la « circulaire ») comprend d'importantes instructions détaillées sur la façon de participer à l'assemblée.

Pour pouvoir participer virtuellement à l'assemblée en temps réel par l'intermédiaire d'un portail en ligne au <https://web.lumiagm.com/474099068>, les actionnaires doivent être branchés à Internet et suivre attentivement les instructions figurant dans la circulaire. Les actionnaires non inscrits qui ne suivent pas la procédure énoncée dans la circulaire pourront écouter la webémission en direct de l'assemblée en tant qu'invités et pourront également poser des questions, mais ne pourront toutefois pas voter. Vous trouverez dans la circulaire des instructions importantes et détaillées sur la façon de participer virtuellement à l'assemblée.

Par ordre du conseil,

Eric P. Salsberg
Vice-président et secrétaire de la Société

Toronto, le 8 mars 2024

S'il vous est impossible d'assister en personne à l'assemblée ou de participer à l'assemblée virtuelle et d'y voter en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct, veuillez remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe qui vous a été fournie ou voter en ligne à l'adresse : www.investorvote.com ou par téléphone au 1-866-732-VOTE (8683). Il convient de se reporter à la circulaire pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la façon de remplir et d'utiliser le formulaire de procuration et d'autres renseignements concernant l'assemblée.

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

(Note : À moins d'indication contraire, les montants en dollars indiqués dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction sont exprimés en dollars canadiens.)

Les renseignements qui sont contenus dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction sont à jour au 8 mars 2024, à moins d'indication contraire.

Actions à droit de vote et principaux porteurs de celles-ci

Nous avons 22 142 338 actions à droit de vote subalterne et 1 548 000 actions à droit de vote multiple en circulation (il s'agit de nos seuls titres à droit de vote). À la suite de l'obtention de l'approbation des actionnaires le 31 août 2015, nous avons modifié nos statuts pour que les voix rattachées à nos actions à droit de vote multiple soient maintenues à leur niveau alors en vigueur, soit à 41,8 % des voix rattachées à la totalité de nos actions à droit de vote multiple et de nos actions à droit de vote subalterne en circulation. Pour ce faire, nous avons apporté une modification à nos statuts en faisant passer le nombre de voix rattachées aux actions à droit de vote multiple de 10 à 50 voix par action à droit de vote multiple, sous réserve d'un plafond de 41,8 % des droits de vote. Par conséquent, si 50 voix par action à droit de vote multiple représentent 41,8 % des droits de vote, des émissions supplémentaires d'actions à droit de vote subalterne réduiront continuellement ces droits de vote. Nos actions à droit de vote subalterne en circulation représentent actuellement 58,2 % des voix rattachées à la totalité de nos actions à droit de vote multiple et de nos actions à droit de vote subalterne en circulation. Chaque action à droit de vote subalterne confère une voix par action pouvant être exercée à toutes les assemblées des actionnaires, à l'exception des assemblées distinctes des porteurs d'une autre catégorie d'actions.

Pour que la proportion de 41,8 % des droits de vote rattachés aux actions à droit de vote multiple soit préservée, une majorité des votes de ratification exercés par les actionnaires minoritaires est nécessaire (i) à l'assemblée annuelle des actionnaires après la période close le 31 décembre 2020 et à une ou à plusieurs périodes de cinq années consécutives par la suite au cours desquelles le nombre de nos actions en circulation (les actions à droit de vote multiple et les actions à droit de vote subalterne) aura augmenté d'au moins 25 %, ou après toute année civile plus de cinq ans après le dernier vote de ratification (ou après le 31 août 2015), si le nombre de nos actions en circulation (les actions à droit de vote multiple et les actions à droit de vote subalterne) a augmenté d'au moins 50 % depuis le dernier vote de ratification (ou après le 31 août 2015); (ii) si nous avons l'intention d'émettre plus de 50 % de nos actions en circulation dans le cadre d'une seule opération; et (iii) dans les cinq années suivant la date à laquelle V. Prem Watsa n'est plus, pour quelque raison que ce soit, ni notre président du conseil ni notre chef de la direction. Le 31 août 2015, le nombre de nos actions en circulation (les actions à droit de vote multiple et les actions à droit de vote subalterne) était de 23 583 605.

Chaque porteur de nos actions à droit de vote subalterne ou de nos actions à droit de vote multiple inscrit à la fermeture des bureaux le 8 mars 2024 (la « date de clôture des registres » établie pour la remise d'un avis de convocation à l'assemblée et pour l'exercice des droits de vote à l'assemblée) aura le droit de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, soit en personne à l'assemblée, soit en ligne, par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct, soit en y étant représenté par un fondé de pouvoir. Afin d'atteindre le quorum lors de l'assemblée des actionnaires, les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne (virtuellement) ou qui y sont représentés par un fondé de pouvoir doivent détenir au moins 15 % de nos actions à droit de vote en circulation.

The Sixty Two Investment Company Limited (« Sixty Two ») a la propriété de 50 620 actions à droit de vote subalterne et de 1 548 000 actions à droit de vote multiple, ce qui représente 41,9 % de la totalité des voix rattachées à toutes les catégories de nos actions (soit la totalité des voix rattachées aux actions à droit de vote multiple et 0,2 % de toutes les voix rattachées aux actions à droit de vote subalterne). V. Prem Watsa, président et chef de la direction de notre Société, a le contrôle de Sixty Two et a la propriété effective d'une tranche supplémentaire de 742 108 actions à droit de vote subalterne et le contrôle d'une tranche supplémentaire de 2 100 actions à droit de vote subalterne. Ces actions, en plus des actions dont Sixty Two a la propriété directe, représentent 43,9 % de la totalité des voix rattachées à toutes les catégories de nos actions (soit la totalité des voix rattachées aux actions à droit de vote multiple et 3,6 % de toutes les voix rattachées aux actions à droit de vote subalterne). À la connaissance de nos administrateurs et des membres de notre direction, aucune autre personne n'a (directement ou indirectement) la propriété effective, ni le contrôle ni l'emprise à l'égard de plus de 10 % des voix rattachées à l'une des catégories de nos actions à droit de vote.

Simultanément à la modification apportée à nos statuts mentionnée ci-dessus, Sixty Two et V. Prem Watsa ont conclu une entente avec nous qui comprenait des dispositions qui imposaient des restrictions sur la vente des actions à droit de vote multiple et qui interdisaient à un porteur d'actions à droit de vote multiple de recevoir une prime ou un avantage additionnel découlant des droits de vote spéciaux rattachés aux actions à droit de vote multiple. Conformément à ces dispositions, Sixty Two ne peut vendre ses actions à

droit de vote multiple (sauf à des filiales dont Sixty Two est propriétaire à 75 % et qui sont liées de la même manière), à moins que l'acheteur ne fasse simultanément une offre inconditionnelle équivalente visant l'achat de la totalité des actions à droit de vote subalterne moyennant une contrepartie d'un montant au moins égal par action et qui est dans la même forme.

Rapport annuel

Notre rapport annuel comprend les états financiers consolidés de la Société et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Lors de l'assemblée, aucune mesure ne sera prise en ce qui a trait à l'approbation ou à la désapprobation du rapport annuel.

Vous pouvez obtenir des exemplaires de notre dernière notice annuelle (accompagnée des documents qui y sont intégrés par renvoi), de notre rapport annuel qui comprend nos états financiers consolidés comparatifs pour 2023 et le rapport de notre cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, du rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière et de notre rapport de gestion pour 2023, de nos états financiers intermédiaires consolidés non audités pour les périodes suivant la fin de notre exercice 2023 et de la présente circulaire sur demande auprès de notre secrétaire. Si vous êtes un de nos porteurs de titres, vous n'aurez rien à payer. Ces documents sont également disponibles sur le site Web de la Société (www.fairfax.ca) ou sur celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Élection des administrateurs

Un conseil composé de douze administrateurs doit être élu à l'assemblée, pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. On vote pour chaque candidat sur une base individuelle. Si vous soumettez une procuration, les droits de vote rattachés aux actions représentées par celle-ci seront exercés **EN FAVEUR** de l'élection de chacun des candidats nommés ci-après, à moins d'indication contraire de votre part. Toutefois, dans l'éventualité où l'un des candidats ne pourrait être élu pour une raison actuellement imprévue, les personnes nommées dans le formulaire de procuration auront le droit de choisir à leur gré un remplaçant. L'élection des administrateurs à l'assemblée sera régie par les exigences relatives au vote à la majorité des voix prévues par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») entrées en vigueur en août 2022. En vertu des nouvelles dispositions relatives au vote à la majorité des voix qui figurent dans la LCSA, dans le cadre d'une élection non contestée d'administrateurs, telle que celle qui est prévue lors de l'assemblée, pour qu'un candidat soit élu à titre d'administrateur, le nombre de voix en faveur de son élection doit être supérieur au nombre de voix contre son élection. Si la majorité des voix exprimées par nos actionnaires n'est pas en faveur de l'élection d'un candidat, le candidat ne sera pas élu et le poste d'administrateur demeurera vacant; toutefois, un administrateur en fonction pourra continuer d'agir à ce titre jusqu'à la première des éventualités suivantes, à savoir a) le 90^e jour suivant le jour de l'élection, ou b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant. Compte tenu de ces nouvelles exigences prévues par la LCSA, le conseil a résolu de révoquer notre politique sur l'élection à la majorité des voix alors en vigueur, de sorte que la politique antérieure ne s'appliquera pas à l'égard de l'assemblée. En outre, tous les rapports des résultats de vote qui sont déposés publiquement en vertu de l'article 11.3 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* devront divulguer (i) le nombre total de voix rattachées à la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple, votant collectivement, exprimées « pour » et « contre » chaque candidat à un poste d'administrateur, et (ii) du nombre total de voix exprimées au point (i), le nombre total de voix rattachées aux actions à droit de vote subalterne, en tant que catégorie, exprimées « pour » et « contre » chaque candidat à un poste d'administrateur. Les renseignements suivants sont présentés à l'égard des candidats à un poste d'administrateur :

Nom des candidats, postes occupés au sein de Fairfax (ou de membres importants du même groupe qu'elle) et fonctions principales	Administrateur depuis	Propriété ou contrôle des titres avec droit de vote (actions à droit de vote subalterne) de Fairfax	Propriété ou contrôle des titres avec droit de vote de Fairfax India Holdings Corporation, de Helios Fairfax Partners Corporation, de Dexterra Group Inc., de Farmers Edge Inc. et de Boat Rocker Media Inc. (filiales cotées en bourse)
ROBERT J. GUNN ^{a),b),c)} Consultant en affaires indépendant et administrateur de sociétés	2007	1 000 ⁽¹⁾	—
LE TRÈS HONORABLE DAVID L. JOHNSTON Consultant en affaires indépendant et administrateur de sociétés	2020	2 081 ⁽¹⁾⁽²⁾	5 000 Fairfax India ⁽²⁾ 85 294 Dexterra Group ⁽²⁾⁽⁸⁾
KAREN L. JURJEVICH ^{c)} Directrice, Branksome Hall, et chef de la direction, Branksome Hall Global	2017	66 ⁽¹⁾	—
R. WILLIAM MCFARLAND ^{a), d)} Administrateur de sociétés	2019	1 250 ⁽¹⁾	4 000 Fairfax India 184 001 Dexterra Group ⁽⁸⁾ 68 400 Farmers Edge ⁽⁹⁾
CHRISTINE N. MCLEAN Analyste en placements principale, Fairbank Investment Management Limited	2018	2 048 ⁽¹⁾⁽³⁾	16 630 Helios Fairfax ⁽³⁾ 12 417 Dexterra Group ⁽³⁾ 42 940 Farmers Edge ⁽³⁾ 8 900 Boat Rocker ⁽³⁾
BRIAN J. PORTER Administrateur de sociétés	2023	850 ⁽¹⁾⁽⁴⁾	10 000 Fairfax India
TIMOTHY R. PRICE ^{a), b), c)} Président du conseil, Brookfield Funds, division de Brookfield Corporation (anciennement, Brookfield Asset Management Inc).	2010	1 700 ⁽¹⁾	—
BRANDON W. SWEITZER ^{b), c)} Doyen, Maurice R. Greenberg School of Risk Management, Insurance and Actuarial Science, Université St. John's	2004	2 004	6 250 Fairfax India
LAUREN C. TEMPLETON ^{a)} Fondatrice et présidente, Templeton and Phillips Capital Management, LLC	2017	18 315 ⁽¹⁾⁽⁵⁾	7 223 Fairfax India ⁽⁵⁾⁽¹⁰⁾
BENJAMIN P. WATSA Fondateur et chef de la direction, Marval Capital Ltd.	2015	598 ⁽¹⁾⁽⁶⁾	14 209 Fairfax India
V. PREM WATSA Président du conseil et chef de la direction de Fairfax	1985	⁽⁷⁾	320 000 Fairfax India ⁽¹¹⁾ 100 000 Helios Fairfax ⁽¹¹⁾
WILLIAM C. WELDON ^{c)} Administrateur de sociétés	2020	853 ⁽¹⁾	—

a) Membre du comité d'audit (président du comité — R. William McFarland)

b) Membre du comité de rémunération (président du comité — Robert Gunn)

c) Membre du comité de gouvernance et des mises en candidatures (président du comité — William Weldon)

d) *Administrateur principal*

- (1) *MM. et M^{mes} Gunn, Johnston, Jurjevich, McFarland, McLean, Porter, Price et Benjamin Watsa ont reçu respectivement une option sur 2 000, 1 970, 803, 859, 703, 535, 1 300 et 778 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises achetées sur le marché. M^{me} Templeton a précédemment reçu une attribution d'actions subalternes de 803 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, achetées sur le marché, dont les droits de 486 de ces actions ont été acquis. M. Weldon a reçu une attribution d'actions subalternes de 1 267 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, achetées sur le marché, les droits de 371 de ces actions ayant été acquis. Le détail de toutes les attributions d'options et d'actions subalternes à nos administrateurs figure dans le tableau ci-après qui précise les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options en cours à nos administrateurs. Celles-ci sont décrites plus en détail à la rubrique « Régime de rémunération en actions ». Aucune des actions mentionnées dans la présente note n'est incluse dans les nombres d'actions indiqués dans le tableau ci-dessus.*
- (2) *M. Johnston et sa conjointe sont copropriétaires véritables de 7 de nos 2 081 actions à droit de vote subalterne. De plus, la conjointe de M. Johnston est propriétaire véritable de 2 de nos actions à droit de vote subalterne. Ensemble, M. Johnston et sa conjointe exercent un contrôle ou une emprise sur 5 000 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India et sur 1 377 actions ordinaires de Dexterra Group.*
- (3) *M^{me} McLean et son conjoint sont copropriétaires véritables de 1 432 de ces 2 048 actions à droit de vote subalterne de notre Société, ou exercent un contrôle ou une emprise sur celles-ci. De plus, le conjoint de M^{me} McLean est propriétaire véritable de 25 de nos actions à droit de vote subalterne. M^{me} McLean et son conjoint sont copropriétaires véritables de 16 630 actions à droit de vote subalterne de Helios Fairfax, de 12 417 actions ordinaires de Dexterra Group, de 42 940 actions ordinaires de Farmers Edge et de 8 900 actions à droit de vote subalterne de Boat Rocker. De plus, le conjoint de M^{me} McLean a la propriété véritable de 1 100 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India, de 25 725 actions à droit de vote subalterne de Helios Fairfax et de 11 700 actions ordinaires de Farmers Edge, ou exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci.*
- (4) *La conjointe de M. Porter a la propriété de 100 de nos actions à droit de vote subalterne.*
- (5) *M^{me} Templeton et son conjoint exercent un contrôle ou une emprise sur ces 18 315 actions à droit de vote subalterne de notre Société et sur 7 223 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India.*
- (6) *La conjointe de M. Ben Watsa détient 34 de ces 598 actions à droit de vote subalterne de notre Société, à l'égard desquelles M. Ben Watsa exerce un contrôle ou une emprise conjoints; M. Ben Watsa et sa conjointe sont copropriétaires véritables de 564 de nos actions à droit de vote subalterne restantes. En outre, les deux enfants de M. Ben Watsa sont chacun propriétaires véritables de 10 de nos actions à droit de vote subalterne.*
- (7) *M. Prem Watsa a le contrôle de Sixty Two, qui a la propriété de 50 620 de nos actions à droit de vote subalterne et de 1 548 000 de nos actions à droit de vote multiple. Il a lui-même la propriété effective d'une tranche supplémentaire de 742 108 de nos actions à droit de vote subalterne et exerce un contrôle ou une emprise sur une tranche supplémentaire de 2 100 de nos actions à droit de vote subalterne.*
- (8) *MM. Johnston et McFarland ont respectivement 55 058 et 85 879 options sur des actions ordinaires de Dexterra Group. De plus, MM. Johnston et McFarland ont respectivement 7 836 et 22 386 unités d'actions subalternes dont les droits ne sont pas acquis visant les actions ordinaires de Dexterra Group.*
- (9) *M. McFarland a 100 000 options sur des actions ordinaires de Farmers Edge et a reçu une attribution d'unités d'actions subalternes visant 60 000 actions ordinaires de Farmers Edge. La conjointe de M. McFarland est propriétaire de 17 647 actions ordinaires de Farmers Edge.*
- (10) *M^{me} Templeton a précédemment reçu une attribution d'actions subalternes visant 6 203 actions à droit de vote subalterne précédemment émises de Fairfax India, achetées sur le marché, les droits de 3 105 de ces actions ayant été acquis. Aucune des actions mentionnées dans la présente note n'est incluse dans les nombres d'actions indiqués dans le tableau ci-dessus.*
- (11) *M. Watsa détient personnellement ces 320 000 actions à droit de vote subalterne de Fairfax India et 100 000 actions à droit de vote subalterne de Helios Fairfax. La participation de Fairfax dans chacune de ces sociétés ne figure pas aux présentes.*

Chaque candidat a fourni à la Société les renseignements dont elle n'avait pas connaissance relativement à la propriété effective ou au contrôle d'actions par celui-ci ainsi que certains renseignements biographiques que vous retrouverez ci-après.

Légende :

CAD — Conseil d'administration CAU — Comité d'audit CR — Comité de rémunération CG&MC — Comité de gouvernance et des mises en candidatures

Robert J. Gunn, 78 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Gunn est consultant en affaires indépendant et administrateur de sociétés. M. Gunn est le président du conseil d'administration de notre filiale Northbridge et il a été vice-président du conseil d'administration de notre filiale Northbridge de 2004 à 2014. Auparavant, M. Gunn a agi à titre de chef de la direction et de chef de l'exploitation de Royal & SunAlliance plc, une société d'assurance diversifiée à Londres, en Angleterre, de 2002 à 2003 et de 2001 à 2002, respectivement. Il a aussi agi à titre de directeur de groupe, Amériques, de Royal & SunAlliance de 1998 à 2001. De 1990 à 2001, M. Gunn occupait les fonctions de président et chef de la direction de Royal & SunAlliance Canada. Il est président de notre comité de rémunération et il siège à notre comité d'audit et à notre comité de gouvernance et des mises en candidatures. M. Gunn réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2023

5 de 5 CAD
6 de 6 CAU
1 de 1 CR
1 de 1 CG&MC

Le très honorable David L. Johnston, 82 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Johnston est un consultant en affaires indépendant et un administrateur de sociétés. Il a occupé un certain nombre de postes prestigieux de gestion et de direction en milieu universitaire et au gouvernement, notamment comme 28^e gouverneur général du Canada, de 2010 à 2017. M. Johnston a occupé de nombreux postes universitaires, dont ceux de doyen et de vice-chancelier de l'Université McGill pendant quinze ans et de président et de vice-chancelier de l'Université de Waterloo. M. Johnston a aussi siégé à un très grand nombre de groupes de travail et de comités pour les gouvernements provinciaux et fédéraux, a été président de l'Association des universités et collèges du Canada (maintenant Universités Canada) ainsi que de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. M. Johnston est membre de l'Ordre du Canada et en a été promu Compagnon, le grade le plus élevé de l'Ordre, en 1997. M. Johnston a aussi été le premier non américain à être élu président du conseil de surveillance de l'Université Harvard. M. Johnston est diplômé des universités Harvard, Cambridge et Queen's. M. Johnston est aussi administrateur de l'Initiative BlackNorth et de notre filiale cotée en bourse, Dexterra Group Inc. M. Johnston réside à Ashton, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2023

5 de 5 CAD

Karen L. Jurjevich, 68 ans, est membre de notre conseil d'administration. M^{me} Jurjevich est directrice de Branksome Hall, l'une des meilleures écoles privées du monde du Baccalauréat International (l'« IB ») pour filles située à Toronto, en Ontario, et elle est également chef de la direction de Branksome Hall Global. Avant d'entrer au service de Branksome Hall en 1998, M^{me} Jurjevich a été directrice du Conseil scolaire du district de Toronto et, de 1988 à 1992, elle a enseigné au Havergal College à Toronto, en Ontario. Auparavant, M^{me} Jurjevich a occupé un certain nombre de postes d'enseignement et elle a autrefois été membre du conseil des Canadian Accredited Independent Schools, du conseil de la Conference of Independent Schools of Ontario et de l'International Baccalaureate and North American Independent Schools Task Force. M^{me} Jurjevich a obtenu son diplôme du Stanford Executive Program de la Stanford Graduate School of Business. M^{me} Jurjevich est membre de notre comité de gouvernance et des mises en candidatures et elle réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2023

5 de 5 CAD
1 de 1 CG&MC

R. William McFarland, 66 ans, est membre de notre conseil d'administration et est notre administrateur principal. M. McFarland est le président du conseil d'administration d'AGT Food and Ingredients Inc. et un administrateur de nos filiales cotées en bourse, Dexterra Group Inc.,

Participations aux réunions en 2023

5 de 5 CAD
6 de 6 CAU

Farmers Edge Inc. et Fairfax India Holdings Corporation. M. McFarland a été président du conseil d'administration du Conference Board of Canada. Il a été chef de la direction et associé principal de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada) de 2011 à 2018. Avant d'occuper ces postes, M. McFarland a fait partie de l'équipe de direction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada) de 2005 à 2011, est devenu associé en 1992 et a dirigé la division d'audit pour la région du Grand Toronto de 2002 à 2005. M. McFarland est un comptable professionnel agréé et un fellow des Chartered Professional Accountants of Ontario. M. McFarland est membre de notre comité d'audit, et il réside à Richmond Hill, en Ontario, au Canada.

Christine N. McLean, 43 ans, est membre de notre conseil d'administration. M^{me} McLean est une haute dirigeante de l'équipe responsable des placements chez Fairbank Investment Management Limited, une société de conseils en placement misant sur une « approche fondée sur la valeur » créée par l'ancien président et cofondateur de Sprucegrove Investment Management Ltd. M^{me} McLean occupait auparavant le poste de directrice de la recherche de Sprucegrove Investment Management Ltd. (« Sprucegrove »), conseiller en placements privés spécialisé en actions mondiales pour les investisseurs institutionnels. M^{me} McLean a entamé sa carrière en placement chez Sprucegrove en 2004 à titre d'analyste en placements. Elle siège à titre de membre du conseil de Branksome Hall et de la Upper Canada College Foundation. M^{me} McLean est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en administration des affaires (spécialisé en finances) de l'Université de Richmond, en Virginie, et elle réside à Toronto, en Ontario, au Canada. M^{me} McLean est la fille de Prem Watsa.

Participation aux réunions en 2023
5 de 5 CAD

Brian J. Porter, 66 ans, est un membre de notre conseil d'administration. Il est actuellement administrateur de sociétés. M. Porter a été président et chef de la direction de la Banque Scotia de novembre 2013 à janvier 2023. Il siège au conseil des fiduciaires du University Health Network (UHN), qu'il a présidé, au conseil d'administration d'Emera Inc. et au conseil de la Banque de l'infrastructure de l'Ontario, et il préside le conseil des gouverneurs du Collège universitaire Huron de l'Université Western et le conseil de la Fédération du saumon Atlantique (Canada). M. Porter est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Dalhousie et il a obtenu un doctorat honorifique en droit de cette université en 2008 et un autre de l'Université Ryerson en 2018. Il est aussi diplômé du programme de gestion avancée de la Harvard Business School. M. Porter réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2023
3 de 3 CAD

Timothy R. Price, 81 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Price est président du conseil de Brookfield Funds, division de Brookfield Corporation (anciennement, Brookfield Asset Management Inc.) depuis 1997 et a été président du conseil de Brookfield Financial Corporation jusqu'en décembre 2004. M. Price siège au conseil de la St. Michael's Hospital Foundation et au conseil consultatif du doyen de la Schulich School of Business. M. Price a été administrateur de La Société Canadian Tire Limitée de 2007 à 2018. M. Price est membre de notre comité d'audit, de notre comité de rémunération et de notre comité de gouvernance et des mises en candidatures. Il réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2023
5 de 5 CAD
6 de 6 CAU
1 de 1 CR
1 de 1 CG&MC

Brandon W. Sweitzer, 81 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Sweitzer est doyen de la Maurice R. Greenberg School of Risk Management, Insurance and Actuarial Science, de l'Université St. John's. Il est administrateur de nos filiales Odyssey Group Holdings, Inc. et Falcon Insurance Company (Hong Kong) Limited, et il siège également au conseil de la Maurice R. Greenberg School of Risk Management, Insurance and Actuarial Science, de l'Université St. John's. Il est devenu chef des services financiers de Marsh Inc. en 1981 et a été son président de 1999 à 2000. De 1996 à 1999, M. Sweitzer a agi à titre de président et chef de la direction de Guy Carpenter & Company. Il est membre de notre comité de rémunération et de notre comité de gouvernance et des mises en candidatures, et il réside à Stuart, en Floride, aux États-Unis.

Participation aux réunions en 2023
5 de 5 CAD
1 de 1 CR
1 de 1 CG&MC

Lauren C. Templeton, 47 ans, est membre de notre conseil d'administration. M^{me} Templeton est la fondatrice et présidente de Templeton and Phillips Capital Management, LLC, société de conseils en placement inscrite qui est située à Chattanooga, au Tennessee. M^{me} Templeton est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'University of the South. Elle est la fondatrice et ancienne présidente de Southeastern Hedge Fund Association; elle a auparavant été membre du conseil d'administration de la Memorial Hospital Foundation et du conseil consultatif des finances de l'Université du Tennessee à Chattanooga et du conseil d'administration de la chambre de commerce de la région de Chattanooga. Elle est présidente du conseil des fiduciaires de la John M. Templeton Foundation, membre de la Templeton World Charity Foundation et fiduciaire de la Templeton Religion Trust. M^{me} Templeton est une administratrice indépendante de Canadian Solar Inc., de Recurrent Energy, LLC et de notre filiale cotée en bourse, Fairfax India Holdings Corporation. M^{me} Templeton est membre de notre comité d'audit, et elle réside à Lookout Mountain, au Tennessee, aux États-Unis.

Participation aux réunions en 2023
5 de 5 CAD
6 de 6 CAU

Benjamin P. Watsa, 45 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Watsa est fondateur et chef de la direction de Marval Capital Ltd. (« Marval »). Il a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des placements. Avant de se consacrer à Marval, M. Watsa a été associé et gestionnaire de portefeuille chez Lissom Investment Management Inc. durant plus de 10 ans, et il a travaillé pendant 5 ans à New York à titre de spécialiste des services de banque d'investissement dans le groupe chargé des institutions financières de Banc of America Securities et auprès de Cochran Caronia Waller. M. Watsa est également un administrateur de notre filiale cotée en bourse, Fairfax India Holdings Corporation, siège au conseil consultatif d'Impression Ventures et occupe le poste d'administrateur émérite pour son travail et sa contribution à titre d'administrateur et de vice-président du comité de placements de la Fondation Rideau Hall. M. Watsa est membre de la Young Presidents' Organization et il est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Hillsdale College, possède le titre de gestionnaire de placements agréé et est inscrit à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre de gestionnaire de portefeuille. M. Watsa réside à Toronto, en Ontario, au Canada et est le fils de Prem Watsa.

Participation aux réunions en 2023
5 de 5 CAD

V. Prem Watsa, 73 ans, est le président de notre conseil d'administration et notre chef de la direction depuis 1985. M. Watsa est le vice-président du conseil de Hamblin Watsa Investment Counsel Ltd. depuis 2019, après y avoir été le vice-président depuis 1984. M. Watsa est le fondateur et le président du conseil de Fairfax India Holdings Corporation, notre filiale négociée en bourse. Il est l'un des cofondateurs et un administrateur de l'Initiative BlackNorth. M. Watsa réside à Toronto, en Ontario, au Canada.

Participation aux réunions en 2023
5 de 5 CAD

William C. Weldon, 75 ans, est membre de notre conseil d'administration. M. Weldon est un administrateur de sociétés. Il est membre du conseil d'administration de HeartFlow Inc., et il siège au conseil des fiduciaires de l'Université Quinnipiac. M. Weldon a été le président du conseil et chef de la direction de Johnson & Johnson de 2002 à 2012. Il est un ancien membre du conseil d'administration d'ExxonMobil Corporation, de JP Morgan Chase & Co., de The Chubb Corporation et de CVS Health Corporation. M. Weldon est le président de notre comité de gouvernance et des mises en candidatures, et il réside à North Palm Beach, en Floride, aux États-Unis.

Participation aux réunions en 2023
5 de 5 CAD

* M. Weldon a été nommé président du comité de gouvernance et des mises en candidatures en février 2024

Aucun de nos candidats à un poste d'administrateur ne siège avec d'autres candidats au conseil d'administration d'une autre société, autre que les filiales de Fairfax, ni n'agit avec d'autres candidats à titre de fiduciaire pour d'autres entités.

À moins d'indication contraire, dans la présente circulaire, toutes les mentions ultérieures de « M. Watsa » font référence à V. Prem Watsa.

Nomination de l'auditeur

Si vous soumettez une procuration au moyen du formulaire ci-joint, les droits de vote rattachés aux actions visées par celle-ci seront exercés, à moins d'indication contraire, **EN FAVEUR** de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Afin de prendre effet, la résolution visant à nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. en tant qu'auditeur de la Société doit être adoptée par la majorité des voix exprimées en personne, en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct ou par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir lors de l'assemblée.

Propositions des actionnaires pour l'assemblée annuelle de l'année à venir

La LCSA permet à certains de nos actionnaires admissibles de nous soumettre des propositions, lesquelles peuvent être incluses dans une circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à une assemblée annuelle des actionnaires. Nous devons avoir reçu de telles propositions d'actionnaires entre le 12 novembre 2024 et le 13 janvier 2025 afin qu'elles soient prises en compte dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires qui doit être tenue en 2025.

Autres questions

Notre direction n'est au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions que celles auxquelles il est fait référence dans les présentes devaient être soumises à l'assemblée, les personnes dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sont autorisées à exercer les droits de vote rattachés aux actions visées par cette procuration à leur gré et selon leur bon jugement.

Rémunération des administrateurs

Nos administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ou employés de la Société ou d'une de ses filiales reçoivent une provision annuelle de 75 000 \$. Il n'y aura aucun jeton de présence pour la présence aux réunions. Le président du comité d'audit et l'administrateur principal reçoivent également chacun une provision annuelle supplémentaire de 30 000 \$, et le président de chaque autre comité reçoit également une provision annuelle supplémentaire de 5 000 \$ pour les services qu'il rend à ce titre. De plus, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et qui se joignent au conseil reçoivent une attribution d'actions subalternes (ou, en raison des règles fiscales applicables, un équivalent en options) composée d'environ 500 000 \$ de nos actions à droit de vote subalterne; ces actions étant acquises à hauteur de 10 % par année, à compter de un an après la date de l'attribution (ou, au gré du bénéficiaire de l'attribution, à un rythme d'acquisition plus lent). Des sommes supplémentaires peuvent être versées dans le cas d'affectations spéciales. Veuillez vous reporter au tableau ci-après présentant le détail des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options en circulation attribuées à nos administrateurs pour obtenir des renseignements à l'égard des attributions en actions attribuées aux administrateurs. Ces attributions versées aux administrateurs visent nos actions à droit de vote subalterne en circulation achetées sur le marché, de sorte que, comme elles ne visent pas des actions non émises préalablement, leur attribution n'entraîne pas de dilution pour les actionnaires. Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction sont également remboursés des frais de déplacement et menues dépenses qu'ils engagent pour assister aux réunions du conseil ou d'un comité ou qu'ils engagent dans le cadre de nos activités. Notre président du conseil, qui reçoit une rémunération à titre de chef de la direction, ne reçoit aucune rémunération distincte pour ses services à titre d'administrateur. Le détail de la rémunération versée à nos administrateurs (autre que notre président du conseil) au cours de 2023 (y compris la rémunération payée par nos filiales pour les services de ces personnes à titre d'administrateurs de ces filiales) est présenté dans le tableau suivant :

Nom	Honoraires	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres	Autre rémunération ⁽¹⁾⁽²⁾	Rémunération totale
Robert J. Gunn	85 000 \$	—	—	—	101 624 ⁽³⁾	186 624
David L. Johnston	75 000	—	—	—	148 261 ⁽³⁾⁽⁴⁾	223 261
Karen L. Jurjevich	75 000	—	—	—	10 690	85 690
R. William McFarland	135 000	—	—	—	554 483 ⁽³⁾⁽⁴⁾	689 483
Christine N. McLean	75 000	—	—	—	9 358	84 358
Brian J. Porter	56 250	—	—	—	—	56 250
Timothy R. Price	75 000	—	—	—	17 306	92 306

Nom	Honoraires	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres	Autre rémunération ⁽¹⁾⁽²⁾	Rémunération totale
Brandon W. Sweitzer	75 000	—	—	—	91 121 ⁽³⁾	166 121
Lauren C. Templeton	75 000	—	—	—	40 450 ⁽³⁾	115 450
Benjamin P. Watsa	75 000	—	—	—	50 807 ⁽³⁾	125 807
William C. Weldon	75 000	—	—	—	—	75 000

- (1) Les administrateurs qui détiennent des options sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises ont reçu une prime équivalant aux dividendes qu'ils auraient reçus à l'égard des actions sous-jacentes aux options, si celles-ci avaient été exercées.
- (2) Les provisions et les jetons de présence versés en dollars américains à nos administrateurs qui siègent aux conseils de certaines de nos filiales ont tous été convertis en dollars canadiens au moyen de change quotidien publié par la Banque du Canada au 29 décembre 2023 (1,00 \$ US = 1,3254 \$ CA).
- (3) En 2023, MM. McFarland et Benjamin Watsa et M^{me} Templeton ont siégé au conseil d'administration de notre filiale Fairfax India. À ce titre, MM. McFarland et Benjamin Watsa et M^{me} Templeton ont chacun reçu une provision de 30 000 \$ US (40 450 \$ CA). En 2023, M. Gunn a siégé au conseil d'administration de notre filiale Northbridge. À titre de président du conseil, M. Gunn a reçu une provision annuelle de 75 000 \$. En 2023, M. Johnston a siégé au conseil d'administration de notre filiale Dexterra Group et, à ce titre, il a reçu une provision de 87 000 \$. M. McFarland a siégé aux conseils d'administration de Dexterra Group, de Farmers Edge et d'AGT Food and Ingredients et, à ce titre, il a reçu des provisions de 150 000 \$, de 187 500 \$ et de 65 000 \$, respectivement. En 2023, M. Sweitzer a siégé au conseil de notre filiale Odyssey Group. À ce titre, il a reçu une provision annuelle de 30 000 \$ US (39 762 \$ CA) et, à titre de président du comité d'audit, il a également reçu une provision annuelle additionnelle de 10 000 \$ US (13 254 \$ CA). En 2023, M. Sweitzer a aussi siégé au conseil d'administration de notre filiale Falcon (Hong Kong). À ce titre, M. Sweitzer a reçu une provision annuelle de 25 000 \$ US (33 135 \$ CA) et un jeton de présence de 3 000 \$ US (3 976 \$ CA) pour chaque réunion à laquelle il a assisté et une provision annuelle supplémentaire de 750 \$ US (994 \$ CA) à titre de président du comité d'audit.
- (4) Pour MM. Johnston et McFarland, ces montants comprennent la juste valeur, soit 12 250 \$ et 35 000 \$, respectivement, d'une attribution d'options sur des actions ordinaires de Dexterra Group, de même que la valeur, soit de 22 786 \$ et de 65 098 \$, respectivement, d'une attribution d'unités d'actions subalternes de Dexterra Group.

Le détail des attributions fondées sur des actions et des attributions fondées sur des options en cours sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises attribuées à nos administrateurs est présenté dans le tableau suivant :

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre d'actions sous-jacentes aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾	Nombre d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾	
Robert J. Gunn	2 000	250,00 \$	7 mai 2026	1 945 020 \$	—	—	
David L. Johnston	770	649,33	2 octobre 2032	441 349	—	—	
	1 200	318,61	2 novembre 2035	1 084 680	—	—	
Karen L. Jurjevich	803	662,40	20 avril 2032	449 768	—	—	
R. William McFarland	859	581,94	26 août 2034	550 250	—	—	
Christine N. McLean	703	680,55	26 avril 2033	380 998	—	—	
Brian J. Porter	534	934,70	14 mai 2033	153 691	—	—	
Timothy R. Price	1 300	385,00	3 mai 2025	1 088 763	—	—	
Brandon W. Sweitzer	—	—	—	—	—	—	
Lauren C. Templeton	—	—	—	—	317	387 536 \$	
Benjamin P. Watsa	778	643,00	4 mai 2030	450 859	—	—	
V. Prem Watsa	—	—	—	—	—	—	
William C. Weldon	—	—	—	—	886	1 083 144	

- (1) La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en soustrayant le prix d'exercice d'une option sur une action de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne à la fin de 2023, et en multipliant la différence par le nombre d'options non exercées. Cette valeur ne comprend pas les déductions visant à constater que certaines des options non exercées ou la totalité de celles-ci peuvent ne jamais être exercées.

- (2) La valeur marchande est calculée en multipliant la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne à la fin de 2023 par le nombre de ces actions attribuées dans le cadre d'attributions d'actions subalternes non acquises. Cette valeur ne comprend pas les déductions visant à constater que les actions attribuées peuvent ne jamais être acquises.

Les valeurs à l'acquisition des droits au cours de 2023 des attributions fondées sur des options et fondées sur des actions attribuées à nos administrateurs qui sont présentées dans le tableau précédent sont présentées dans le tableau suivant :

Nom	Attributions fondées sur des options — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾
Robert J. Gunn	—	—
David L. Johnston	167 434 ⁽³⁾ \$	—
Karen L. Jurjevich	23 135	—
R. William McFarland	— ⁽³⁾	—
Christine N. McLean	18 192	—
Brian J. Porter	—	—
Timothy R. Price	—	—
Brandon W. Sweitzer	—	—
Lauren C. Templeton	—	73 839 ⁽⁴⁾ \$
Benjamin P. Watsa	22 095	—
V. Prem Watsa	—	—
William C. Weldon	—	111 125

- (1) La valeur à l'acquisition des droits est calculée en multipliant le nombre d'options acquises au cours de l'exercice par le montant de l'excédent de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne le jour de l'acquisition sur le prix d'exercice d'une option. Le calcul ne tient pas compte des options hors du cours. Étant donné qu'aucune option acquise au cours de l'exercice n'a été exercée, les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus sont comprises dans les valeurs des options figurant dans le tableau précédent (c'est-à-dire qu'elles ne s'y ajoutent pas).
- (2) La valeur à l'acquisition des droits est calculée en multipliant le nombre d'actions subalternes acquises au cours de l'exercice par la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne le jour de l'acquisition.
- (3) M. Johnston détient une option sur 55 058 actions ordinaires de Dexterra Group, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2023 est de 21 499 \$. M. McFarland détient une option sur 85 879 actions ordinaires de Dexterra Group, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2023 est de 42 998 \$. Ces valeurs n'ont pas été incluses dans le tableau ci-dessus.
- (4) M^{me} Templeton a reçu une attribution d'actions subalternes de 6 203 actions à droit de vote subalterne précédemment émises de Fairfax India, à l'égard de laquelle la valeur à l'acquisition des droits en 2023 est de 11 625 \$. Cette valeur n'a pas été incluse dans le tableau ci-dessus.

Actionnariat des administrateurs

Chaque membre du conseil devrait détenir à long terme une participation en actions importante dans Fairfax. Nos lignes directrices en matière de gouvernance prévoient que le conseil confirmera annuellement que chaque membre détient une participation dont la valeur correspond à au moins cinq fois le montant de sa provision annuelle. Les administrateurs qui n'atteignent pas ce minimum doivent affecter leurs provisions annuelles à l'achat d'actions à droit de vote subalterne (ou à des participations en actions semblables) de Fairfax jusqu'à ce que celui-ci soit atteint.

Assurance des administrateurs et des dirigeants

Nous souscrivons et maintenons une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants à l'intention des administrateurs et des membres de la direction de la Société et de certaines de nos filiales. Cette assurance fait partie d'un régime mixte d'assurances qui prévoit une garantie totale combinée de 255 millions de dollars américains, avec une franchise pour la Société de 10 millions de dollars américains par sinistre aux termes de l'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. La prime annuelle approximative applicable à cette assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants est de 2 485 000 \$ US.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

Nous maintenons un régime d'achat d'actions aux termes duquel les administrateurs pouvaient, jusqu'au 30 juillet 2002, date à laquelle la législation américaine applicable à la Société a prohibé l'octroi de prêts supplémentaires aux termes du régime, consentir à l'occasion à nos employés, aux membres de notre direction et à nos administrateurs visés et à ceux de nos filiales un prêt (qui peut ne pas comporter d'intérêt) remboursable après un délai précis (qui s'entend le plus souvent du moment où le bénéficiaire cesse d'être à notre service ou au service d'une filiale ou lors du décès de celui-ci), servant à l'achat de nos actions à droit de vote subalterne. Les prêts n'étaient octroyés qu'une seule fois ou rarement et les actions achetées avec ceux-ci devaient être détenues et ne pas faire l'objet de négociations. Tous les prêts consentis aux termes du régime ont servi à acheter sur le marché des actions en circulation, de sorte que ces prêts ne visaient pas des actions non émises et n'ont pas entraîné de dilution pour les actionnaires. Jusqu'au remboursement, les actions sont détenues par un fiduciaire ou dans le cadre d'une sûreté pour un prêteur bancaire, sous réserve des modalités du régime. Des prêts actuellement en cours d'une somme de 10,8 millions de dollars consentis aux termes du régime à l'ensemble de nos administrateurs, membres de la haute direction et employés, actuels ou anciens, et à ceux de nos filiales (y compris une tranche de 2,4 millions de dollars à nos membres de la haute direction actuels), une tranche de 0,3 million de dollars a été refinancée par les emprunteurs auprès d'une banque canadienne (la valeur actuelle totale des actions garantissant ces prêts refinancés est de 5,9 millions de dollars). Nous ou nos filiales payons habituellement un intérêt annuel correspondant au taux préférentiel plus un demi pour cent sur ces prêts refinancés pour le compte des emprunteurs et, dans certains cas, nous pourrions être tenus d'acheter ces prêts à la banque.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction aux termes des régimes d'achat de titres (se rapportant uniquement aux conventions d'achat d'actions décrites ci-dessus)

Nom et fonctions principales au sein de Fairfax	Encours maximal durant l'exercice clos le 31 décembre 2023	Encours au 8 mars 2024	Garantie fournie à l'égard des prêts⁽¹⁾
Bradley P. Martin Vice-président, Investissements stratégiques	499 800 \$	499 800 \$	1 428
Eric P. Salsberg Vice-président et secrétaire de la Société	1 925 000	1 925 000	14 000

(1) Dans tous les cas, il s'agit de nos actions à droit de vote subalterne.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonctions principales au sein de Fairfax	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des options ⁽¹⁾	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Autre rémunération ⁽³⁾	Rémunération totale
				Régimes incitatifs annuels ⁽²⁾	Régimes incitatifs à long terme		
V. Prem Watsa	2023	600 000 \$	—	—	—	—	600 000 \$
Président du conseil et chef de la direction	2022	600 000	—	—	—	59 214 \$	659 214
	2021	600 000	—	—	—	46 290	646 290
Jennifer Allen	2023	750 000	284 226 ⁽⁴⁾	1 125 000 \$	—	100 934	2 260 160
Vice-présidente et chef des finances	2022	750 000	236 441 ⁽⁵⁾	562 500	—	120 300	1 669 241
	2021	700 000	606 814 ⁽⁶⁾	850 000	—	67 829	2 224 643
Peter Clarke	2023	1 000 000	143 509 ⁽⁴⁾	1 250 000	—	395 049	2 788 558
Président et chef de l'exploitation	2022	1 000 000	901 402 ⁽⁵⁾	750 000	—	389 916	3 041 318
	2021	1 000 000	1 185 142 ⁽⁶⁾	1 000 000	—	297 039	3 482 181
Jean Cloutier	2023	750 000	—	1 125 000	—	534 297	2 409 297
Vice-président et président du conseil, International	2022	750 000	86 015 ⁽⁵⁾	750 000	—	291 939	1 877 954
	2021	750 000	623 138 ⁽⁶⁾	1 000 000	—	898 482	3 271 620
Brian Bailey	2023	500 000	231 941 ⁽⁴⁾	1 000 000	—	199 769	1 931 710
Vice-président, Fiscalité	2022	500 000	1 308 851 ⁽⁵⁾	750 000	—	56 844	2 615 695
	2021	375 000	170 171 ⁽⁶⁾	600 000	—	42 861	1 188 032

- (1) La juste valeur des attributions fondées sur des options est établie au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Nous constatons les attributions d'options en amortissant la valeur marchande des actions sous-jacentes à la date de l'attribution (un montant plus élevé que la valeur obtenue en utilisant le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes) sur le nombre d'années pendant lesquelles l'option est acquise.
- (2) Au-delà des sommes liées à la prime en espèces reflétées dans cette colonne, le dirigeant visé a également reçu une attribution d'options à l'égard de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises relativement à une tranche de la prime annuelle qui leur a été attribuée (se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération »). Nous tenons compte du détail de ces attributions d'options à la colonne « Attributions fondées sur des options » dans le présent tableau de la rémunération.
- (3) Les sommes indiquées pour chaque exercice représentent des paiements à l'égard de cotisations à des régimes enregistrés d'épargne-retraite, effectués en remplacement de la mise en place d'un régime de retraite; des paiements à l'égard d'un régime de santé à l'intention des dirigeants; une prime versée à M^{me} Allen et MM. Clarke, Cloutier et Bailey équivalant aux dividendes qu'ils auraient reçus à l'égard des actions sous-jacentes à des options détenues à l'égard de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, si les options avaient été exercées; des avantages imposables de M. Cloutier à l'égard de l'intérêt ou de l'intérêt réputé sur un prêt aux termes du régime d'achat d'actions, qui est décrit ci-dessus à la rubrique « Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction », et une prime versée dans le cadre de ce prêt aux termes du régime d'achat d'actions; et une prime spéciale versée à M. Bailey.
- (4) La juste valeur des attributions d'options à M^{me} Allen et à M. Clarke sur respectivement 509 et 257 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues relativement à une tranche de la prime annuelle qui leur a été attribuée (se reporter à la note 2), a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,76 % par année, selon une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 24,87 % et un taux de dividendes prévu de 1,99 %. La juste valeur des attributions d'options à M. Bailey sur 457 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues à titre d'attribution d'options spéciales, a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,54 % par année, selon une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 25,05 % et un taux de dividendes prévu de 1,1 %.
- (5) La juste valeur des attributions d'options à M^{me} Allen et à MM. Clarke, Cloutier et Bailey sur respectivement 591, 215, 215 et 215 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues relativement à une tranche de la prime annuelle qui leur a été attribuée (se reporter à la note 2), a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,76 % par année, selon une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 27,19 % et un taux de dividendes prévu de 1,42 %. La juste valeur des attributions d'options à MM. Clarke et Bailey sur respectivement 1 673 et 2 509 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, lesquelles ont été reçues à titre d'attribution d'options de conservation spéciales, a été établie en utilisant un taux sans risque de 3,73 % par année, selon une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 25,24 % et un taux de dividendes prévu de 1,41 %.
- (6) Cette somme comprend la juste valeur d'attributions d'options de conservation spéciales sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises à l'intention de M^{me} Allen et de MM. Clarke, Cloutier et Bailey, de même que la juste valeur d'options sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises en règlement avancé de ces options relativement aux primes annuelles, dont certaines ont servi à régler la tranche de leurs primes annuelles actuelles qui aurait été réglée en options sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises (se reporter à la note 2). La juste valeur des attributions d'options de conservation spéciales de M^{me} Allen et de MM. Clarke et Cloutier sur, respectivement, 1 950, 4 874 et 1 950 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, a été établie en utilisant un taux sans risque de 2,03 % par année, selon une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 30,41 % et un taux de dividendes prévu de 3,31 %. La juste valeur de l'attribution de M. Bailey visant 251 de nos actions à droit

de vote subalterne précédemment émises a été établie en utilisant un taux sans risque de 2,03 % par année, selon une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 27,67 % et un taux de dividendes prévu de 2,51 %. La juste valeur des attributions d'options de M^{me} Allen et de MM. Clarke, Cloutier et Bailey sur, respectivement, 1 903, 2 719, 2 039 et 510 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, a été établie en utilisant un taux sans risque de 2,24 % par année, selon une durée prévue de 18 ans, une volatilité de 18,22 % et un taux de dividendes prévu de 2,93 %. La juste valeur des attributions d'options de chacun de M^{me} Allen et de MM. Clarke, Cloutier et Bailey sur 342 de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises a été établie en utilisant un taux sans risque de 2,23 % par année, selon une durée prévue de 15 ans, une volatilité de 24,79 % et un taux de dividendes prévu de 2,81 %.

Régime de rémunération en actions

Notre régime de rémunération en actions, établi en 1999, a remplacé notre régime d'achat d'actions décrit ci-dessus à la rubrique « Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction » en 2002. Aucune modification importante n'a été apportée au régime depuis son établissement, et toute modification nécessiterait l'approbation du comité de rémunération. Aux termes du régime, les attributions liées à des actions sous forme d'options ou d'actions subalternes peuvent être accordées à nos membres de la haute direction. Depuis peu, le versement des primes annuelles se fait en grande partie à la fois en espèces et sous forme d'une attribution liée à des actions. Sinon, une attribution accordée à une personne donnée est unique ou rare et, de façon générale, une attribution supplémentaire reflète un accroissement des responsabilités, le montant global des attributions accordées aux membres de la haute direction ayant des degrés de responsabilité comparables étant habituellement harmonisé. Les attributions accordées devraient être gardées plutôt que négociées. Nous n'avons pas de régime de retraite; ces attributions constituent donc nos incitatifs à long terme, et leur valeur est établie selon le rendement à long terme de la Société. La décision d'accorder des attributions est prise par le comité de rémunération sur recommandation de notre chef de la direction. Les attributions sont composées de nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises, et les actions sous-jacentes à ces attributions sont achetées sur le marché de sorte que, comme elles ne visent pas des actions non émises, il n'y a pas de dilution pour nos actionnaires. Au 31 décembre 2023, un total de 688 852 options non exercées ont été attribuées à nos employés, ce qui représente 2,99 % de nos actions à droit de vote subalterne en circulation à cette date. Pour les participants américains, le régime est structuré sous forme de régime d'attribution d'actions subalternes prévoyant des attributions d'actions en circulation qui peuvent être acquises à des dates futures. Pour les participants canadiens, le régime fonctionne pratiquement comme un régime d'attribution d'actions subalternes mais, à la lumière des différences dans les lois sur l'impôt applicables, il est structuré de sorte à prévoir des attributions d'options sur des actions précédemment émises achetées sur le marché. Le prix d'exercice d'une option sur chaque action correspondra au cours prévu dans la convention de versement des attributions applicable. En règle générale, les options peuvent être exercées à hauteur de 50 % cinq ans après la date de l'attribution et le reste, dix ans après la date de l'attribution, ou en totalité cinq ans après la date de l'attribution, pourvu que la personne ayant reçu l'attribution soit toujours notre employé ou l'employé d'une de nos filiales au moment où l'option peut être exercée. Les options expirent habituellement 15 ans après la date de l'attribution, mais font l'objet d'une prolongation automatique à l'occasion qui peut s'étendre jusqu'au moment de la retraite. Nous considérons toute option comme un incitatif à long terme. Toute attribution d'options est effectuée par une entité distincte constituée à cette fin, qui achète sur le marché libre les actions visées par les attributions attribuées aux termes du régime.

Aucune attribution fondée sur des actions (par opposition à une attribution fondée sur des options) n'a été octroyée à nos membres de la haute direction visés aux termes du régime. Le détail des options décrites ci-dessus sur des actions à droit de vote subalterne précédemment émises qui ont été attribuées à nos membres de la haute direction visés au 31 décembre 2023 figure ci-après :

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options ⁽¹⁾	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽²⁾
V. Prem Watsa	—	—	—	—
Jennifer Allen	215	928,77 \$	3 mars 2028	7 540 139 \$
	376	928,77	3 mars 2028	
	517	387,21	8 mars 2028	
	264	644,64	7 mars 2034	
	659	569,18	5 mars 2035	
	877	512,88	16 février 2036	
	1 950	512,88	16 février 2036	
	342	584,50	7 décembre 2036	
	334	597,74	2 mars 2037	
	4 615	650,00	29 mars 2039	
	1 903	551,75	23 juin 2039	

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options⁽¹⁾	Valeur des options dans le cours non exercées⁽²⁾		
Peter Clarke	1 525	163,93 \$	10 janvier 2025	28 702 858 \$		
	1 344	371,93	10 mai 2025			
	2 156	231,90	21 décembre 2025			
	1 076	928,77	3 mars 2027			
	596	597,74	3 mars 2027			
	1 326	376,98	19 février 2028			
	215	928,77	3 mars 2028			
	222	393,50	21 mars 2028			
	1 757	426,90	7 novembre 2028			
	691	434,00	18 février 2029			
	2 304	434,00	18 février 2029			
	579	647,97	27 février 2030			
	1 453	688,00	24 novembre 2030			
	436	688,00	24 novembre 2030			
	216	694,33	9 mars 2031			
	779	626,06	14 mars 2032			
	1 597	626,06	14 mars 2032			
	1 185	632,98	8 mars 2033			
	582	644,64	7 mars 2034			
	1 120	569,18	5 mars 2035			
	4 874	512,88	16 février 2036			
	1 462	512,88	16 février 2036			
	342	584,50	7 décembre 2036			
	334	597,74	2 mars 2037			
	11 539	650,00	29 mars 2039			
	2 719	551,75	23 juin 2039			
	Jean Cloutier	2 250	165,00 \$		1 ^{er} avril 2025	18 876 726 \$
		3 500	212,50		23 novembre 2025	
		1 320	189,50		30 mars 2026	
		215	928,77		3 mars 2028	
		1 757	426,90		7 novembre 2028	
778		434,00	18 février 2029			
1 152		434,00	18 février 2029			
772		647,97	27 février 2030			
436		688,00	24 novembre 2030			
216		694,33	9 mars 2031			
779		626,06	14 mars 2032			
1 185		632,98	8 mars 2033			
494		569,18	5 mars 2035			
731		512,88	16 février 2036			
1 950		512,88	16 février 2036			
342		584,50	7 décembre 2036			
334		597,74	2 mars 2037			
4 615		650,00	29 mars 2039			
2 039		551,75	23 juin 2039			
Bryan Bailey	1 615	928,77 \$	3 mars 2027	4 696 945 \$		
	894	597,74	3 mars 2027			
	215	928,77	3 mars 2028			
	457	1 199,25	7 mars 2034			
	209	569,18	5 mars 2035			
	136	528,08	4 mars 2036			
	342	584,50	7 décembre 2036			
	251	597,74	2 mars 2037			
	4 615	650,00	29 mars 2039			
	510	551,75	23 juin 2039			

(1) Les options expirent généralement 15 ans après la date d'attribution et peuvent être prolongées automatiquement à l'occasion jusqu'au moment de la retraite.

- (2) *La valeur des options dans le cours non exercées est calculée en soustrayant le prix d'exercice d'une option sur une action de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne à la fin de 2023, et en multipliant la différence par le nombre d'options non exercées. Cette valeur ne comprend pas les déductions visant à constater que certaines des options non exercées ou la totalité de celles-ci peuvent ne jamais être exercées.*

La seule rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres versée à nos membres de la haute direction visés au cours de l'exercice a été la prime annuelle discrétionnaire figurant à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » ci-dessus sous « Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres — Régimes incitatifs annuels », qui est décrite ci-après à la rubrique « Analyse de la rémunération ». Les valeurs à l'acquisition au cours de 2023 des attributions fondées sur des options attribuées à nos membres de la haute direction visés sont présentées dans le tableau suivant :

Nom	Attributions fondées sur des options — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽¹⁾
V. Prem Watsa	—
Jennifer Allen	282 024 \$
Peter Clarke	1 408 545
Jean Cloutier	1 056 114
Bryan Bailey	—

- (1) *La valeur à l'acquisition des droits est calculée en multipliant le nombre d'options acquises au cours de l'exercice par le montant de l'excédent de la valeur marchande de l'une de nos actions à droit de vote subalterne le jour de l'acquisition sur le prix d'exercice d'une option. Étant donné qu'aucune option acquise au cours de l'exercice n'a été exercée, les valeurs figurant dans le tableau ci-dessus sont comprises dans les valeurs des options figurant dans le tableau sommaire de la rémunération précédent (c'est-à-dire qu'elles ne s'y ajoutent pas).*

Actionnariat des membres de la haute direction

Tous nos membres de la haute direction sont des actionnaires de longue date de Fairfax. Bien que nous n'ayons pas de lignes directrices officielles en matière d'actionnariat pour les membres de la haute direction, nous nous attendons à ce que ceux-ci détiennent leurs actions tout au long de leur mandat. Concrètement, à l'exception des dons de charité, pratiquement aucune de nos actions n'a été négociée par nos membres de la haute direction.

Analyse de la rémunération

Notre comité de rémunération, en collaboration avec notre chef de la direction, est responsable d'établir notre philosophie générale en matière de rémunération et de prendre part à l'établissement et à l'examen de la rémunération et des avantages de nos membres de la haute direction. Notre programme de rémunération des membres de la haute direction a été conçu dans le but d'harmoniser les intérêts de nos membres de la haute direction et ceux de nos actionnaires en liant leur rémunération au rendement de notre Société et d'être concurrentiel sur le plan de la rémunération globale afin d'attirer et de fidéliser les membres de la haute direction. Sauf dans le cas de M. Watsa, comme il est décrit ci-après, la rémunération de nos membres de la haute direction consiste en un salaire de base annuel, une prime annuelle et une participation à long terme dans nos avoirs grâce à la propriété d'actions par l'intermédiaire du régime de rémunération en actions (le détail relatif à cette participation est énoncé précédemment à la rubrique « Régime de rémunération en actions ») et par l'intermédiaire du régime d'achat d'actions qui a été abandonné (le détail de cette participation est énoncé ci-dessus à la rubrique « Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction »). Nos membres de la haute direction n'ont pas de contrat d'emploi écrit.

Les salaires de base de nos membres de la haute direction (terme qui ne s'applique pas à M. Watsa dans le présent paragraphe ni dans celui qui suit) ont pour but d'être compétitifs tout en demeurant relativement stables, n'augmentant uniquement que lorsque le membre de la haute direction assume des responsabilités plus importantes. Une prime discrétionnaire pouvant habituellement aller de 100 % à 200 % du salaire de base pour nos membres de la haute direction est, dans la mesure appropriée, accordée annuellement. À partir des primes attribuées pour 2013, la prime annuelle est généralement versée à la fois en espèces et en options sur nos actions à droit de vote subalterne précédemment émises (une description de ces options se trouve à la rubrique « Régime de rémunération en actions »). À l'interne, la valeur d'une option attribuée aux fins d'une prime correspond à la valeur marchande des actions sous-tendant l'option au moment de son attribution; la valeur d'une option attribuée aux fins d'une prime n'est pas fixée à la valeur

inférieure calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Lors de l'attribution des primes, le comité de rémunération évalue le rendement de notre équipe de membres de la haute direction au cours de l'année à la lumière de ses réalisations et de nos principes directeurs. En général, la prime annuelle est un pourcentage du salaire de base annuel, lequel est identique (sauf dans de rares circonstances particulières) pour l'ensemble des membres de la haute direction : aucun but ou objectif de rendement sur le plan de la Société (à l'exception de ses principes directeurs) ou sur le plan individuel n'est établi ou évalué. Considérant que l'année 2023 a été une année exceptionnelle pour la Société, avec un certain nombre de réalisations importantes et d'opérations notables et l'enregistrement de résultats financiers records, y compris un bénéfice technique record, et une hausse des produits d'intérêts et de dividendes annualisés, le comité de rémunération a fixé le niveau de la prime pour nos membres de la haute direction à 250 % du salaire de base pour 2023. Nous n'avons pas choisi de comparer la rémunération de nos membres de la haute direction à la rémunération des membres de la haute direction de sociétés comparables.

Chaque année, notre chef de la direction formule ses recommandations en matière de rémunération au comité de rémunération en tenant compte des réalisations de notre équipe de membres de la haute direction au cours de l'exercice et de notre objectif en tant que société d'obtenir un taux élevé de croissance composée de la valeur comptable par action à long terme. Le comité de rémunération évalue les facteurs examinés par notre chef de la direction et décide d'approuver ou de rajuster les recommandations en ce qui concerne la rémunération et de nos membres de la haute direction. Le comité de rémunération examine séparément la rémunération de notre chef de la direction, comme il est décrit plus en détail ci-après.

Dans le cadre de son examen annuel de nos politiques et de nos pratiques en matière de rémunération, notre comité de rémunération étudie les incidences des risques associés à ces politiques et à ces pratiques. Le risque fait l'objet de discussions à l'occasion de chaque réunion régulièrement prévue de notre conseil d'administration, de sorte que les mesures visant à éviter le risque excessif sont surveillées par l'ensemble de notre conseil, y compris les membres du comité de rémunération. Celui-ci en est arrivé à la conclusion que nos politiques et nos pratiques en matière de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs ou inappropriés. Pour obtenir de l'information détaillée additionnelle sur la gestion des risques, veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion des risques ». Tel qu'il est expliqué ci-dessus, nos politiques et nos pratiques tendent à harmoniser les objectifs de nos membres de la haute direction avec les intérêts à long terme de nos actionnaires, et elles sont équitables à l'interne. En ce qui concerne les montants des primes, ils sont fixés en fonction du rendement global de la Société, ce qui réduit la probabilité qu'une personne prenne des risques excessifs afin d'augmenter sa prime. Il n'y a aucune formule d'admissibilité à une prime. Les efforts de la Société pour atteindre des objectifs à long terme sont épaulés par les membres de la haute direction, qui se considèrent comme des employés à long terme; sauf exception, aucun de nos membres de la haute direction n'a quitté la Société. En ce qui a trait aux attributions d'actions, tel qu'il est expliqué ci-dessus à la rubrique « Régime de rémunération en actions », toute attribution accordée à une personne donnée (sauf dans le cadre d'une prime annuelle) est unique ou rare et, de façon générale, une attribution supplémentaire reflète un accroissement des responsabilités. Les attributions ne sont pas effectuées à l'achèvement d'une tâche si le risque pour la Société découlant de cette tâche s'étend sur une période beaucoup plus longue. Elles ne sont généralement acquises qu'après un délai d'au moins cinq ans. Nos administrateurs et nos dirigeants ne sont pas autorisés, pas plus que les autres employés, à acheter des instruments financiers conçus pour couvrir ou compenser une baisse de la valeur marchande de nos titres de capitaux propres octroyés à titre de rémunération, ou qu'ils détiennent autrement. Les avantages qu'ils retireront de ces attributions au fil du temps proviendront d'une création de valeur à long terme, plutôt que de gains à court terme.

Le conseil a examiné les circonstances particulières et les éléments considérés raisonnablement uniques de Fairfax propres à la rémunération qu'elle verse aux membres de la direction (y compris la rémunération peu élevée que le chef de la direction a demandé qu'on lui verse (soit un salaire annuel restreint fixe, sans prime annuelle ni titre de participation ou autre avantage incitatif), le montant global raisonnablement peu élevé de la rémunération des membres de la haute direction, le nombre restreint de membres de la haute direction, la simplicité de notre structure de rémunération (tel qu'il est décrit ci-dessus), l'absence de tout régime de retraite ainsi que les attributions incitatives non fréquentes à base de titres de participation), et a décidé que, dans ces circonstances particulières et compte tenu de ces éléments uniques de la rémunération de la direction, un vote consultatif de la part des actionnaires n'était ni utile ni approprié dans la situation de Fairfax.

Rémunération des membres de la haute direction pour 2023

M. Watsa a proposé à notre comité de rémunération la rémunération de nos membres de la haute direction pour 2023. Le comité de rémunération a examiné les propositions de M. Watsa, qui comprenaient une description des réalisations des membres de la haute direction. Le comité de rémunération a évalué et approuvé la rémunération de nos membres de la haute direction. Le détail de la

rémunération versée à nos membres de la haute direction visés pour 2023 figure à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » ci-dessus.

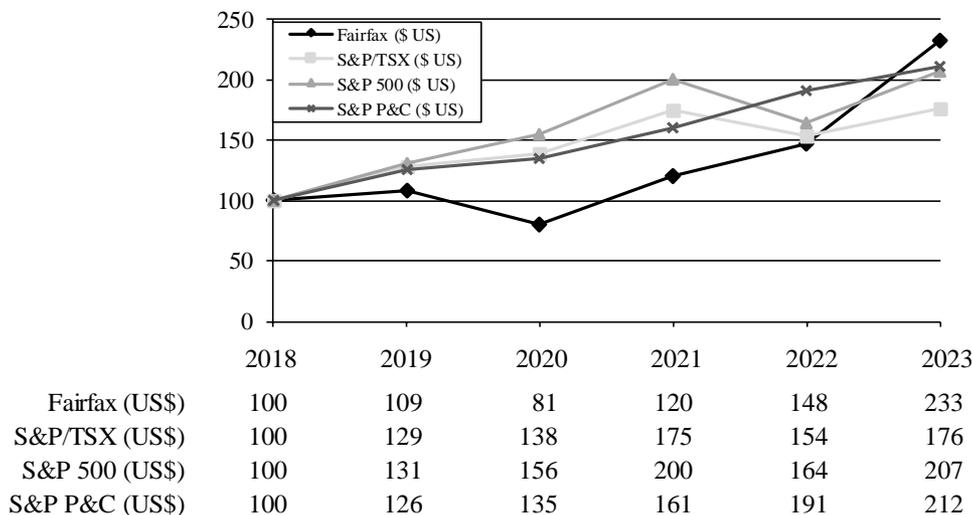
Rémunération du chef de la direction pour 2023

Depuis 2000, M. Watsa accepte que la rémunération totale que lui verse la Société soit constituée uniquement d'un salaire annuel de 600 000 \$ (en plus des avantages courants habituellement prévus pour nos membres de la haute direction), sans prime ni autre participation aux bénéfices, sans participation aux régimes d'actions (autre que le régime d'achat d'actions par retenues salariales des employés) et sans droit à une pension. Simultanément à la modification de nos statuts mentionnée au début de la présente circulaire, M. Watsa a convenu que les arrangements qui plafonnent sa rémunération indiqués ci-dessus demeureront en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile 2025. Les arrangements en matière de rémunération de M. Watsa reflètent sa conviction selon laquelle, à titre d'actionnaire contrôlant impliqué dans la gestion de la Société, sa rémunération devrait être étroitement liée à tous les actionnaires. Ce lien étroit est établi au moyen de sa « rémunération » qui va au-delà d'un salaire fixe et qui provient uniquement de sa propriété d'actions. Le comité de rémunération a évalué et approuvé le maintien des arrangements en matière de rémunération décrits ci-dessus de M. Watsa pour 2023. Compte tenu du salaire annuel fixe de M. Watsa et du fait que jusqu'en 2025, il ne recevra aucune prime ni aucune rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, Fairfax n'a pas adopté de politique de récupération visant le recouvrement d'une prime ou d'une rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

Représentation graphique de la performance

Le graphique qui suit prend pour hypothèse qu'un placement hypothétique de 100 \$ a été effectué le 31 décembre 2018 dans nos actions à droit de vote subalterne et dans les actions ordinaires de l'indice composé de rendement total S&P/TSX, de l'indice S&P 500 et de l'indice S&P Property-Casualty Insurance, respectivement. Le graphique présente les valeurs marchandes à différentes fins d'années, de sorte qu'il n'existe pas nécessairement de corrélation entre les tendances, le cas échéant, présentées dans le graphique et la rémunération de nos membres de la haute direction, laquelle est établie de la manière décrite ci-dessus et, comme elle est ainsi décrite, varie peu d'une année à l'autre et ne représente aucune tendance.

Valeur cumulative d'un placement de 100 \$ en posant le réinvestissement des dividendes



* Il n'existe pas d'indice canadien comparable

Déclaration relative aux pratiques en matière de gouvernance

En 2005, notre conseil d'administration, en collaboration avec des experts externes dont les services ont été retenus par le conseil, a procédé à l'examen de nos pratiques en matière de gouvernance. Dans le cadre de ce processus, et en vue de rendre formelle notre approche relative à la gouvernance, le conseil (i) a approuvé un ensemble de lignes directrices en matière de gouvernance qui comprend un mandat écrit pour le conseil, (ii) a constitué un comité de gouvernance et des mises en candidatures et un comité de rémunération (qui s'ajoutent au comité d'audit constitué antérieurement), (iii) a approuvé des chartes écrites pour tous ses comités (et ces chartes comprennent des descriptions de poste pour le président de chaque comité), (iv) a approuvé un code de conduite et d'éthique applicable à tous nos administrateurs, membres de la haute direction et employés, et (v) a mis en place, en collaboration avec le comité d'audit, une politique relative à la protection des dénonciateurs. Nous avons également adopté une politique contre la corruption et une politique sur l'esclavage moderne, chacune s'appliquant à Fairfax et à toutes nos filiales. Tous ces documents peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse www.fairfax.ca à la rubrique « Corporate Governance ».

Les lignes directrices en matière de gouvernance conservent et améliorent les pratiques et les principes décrits dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction antérieures et qui sont sous-jacents à notre système de gouvernance. Le code de conduite et d'éthique est construit autour de la première valeur de nos principes directeurs bien ancrés et souvent répétés — « l'honnêteté et l'intégrité sont essentielles dans toutes nos relations et ne seront jamais compromises ».

Nos politiques et pratiques en matière de gouvernance sont évaluées régulièrement par notre conseil et par notre comité de gouvernance et des mises en candidatures et sont mises à jour lorsque nécessaire ou souhaitable. Nos pratiques en matière de gouvernance respectent l'ensemble des règles applicables et sont conformes à l'ensemble des politiques et des lignes directrices applicables, notamment celles proposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le texte qui suit présente une description de nos pratiques en matière de gouvernance.

Plusieurs de nos administrateurs sont également administrateurs d'une ou de plusieurs de nos filiales. Le temps qu'ils doivent consacrer à ces conseils n'est pas plus important que celui qu'ils doivent consacrer à notre conseil. Tous les renseignements importants concernant nos filiales sont fournis à nos administrateurs. Ainsi, une fois qu'un administrateur a effectué l'examen et la préparation nécessaires pour agir à titre d'administrateur de Fairfax, il n'est pas nécessaire qu'il effectue un examen et une préparation additionnels importants pour agir à titre d'administrateur de nos filiales.

Administrateurs indépendants

Le conseil a déterminé d'une manière affirmative que, en date de la présente circulaire, tous nos candidats à un poste d'administrateur (sauf Christine McLean, Benjamin Watsa et V. Prem Watsa) sont indépendants, car ils n'ont pas de relation importante avec nous, c'est-à-dire une relation dont le conseil pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement de ce membre. Pour arriver à cette conclusion, le conseil a tenu compte, notamment, du fait qu'aucun de ces individus (i) n'est, ou n'a été au cours des trois dernières années, un employé ou un membre de la direction de notre Société ou d'une de nos filiales ni n'a un lien avec un membre de la direction, (ii) n'a de lien avec notre actionnaire contrôlant, (iii) ni aucun membre de sa famille, n'est associé avec notre auditeur, (iv) ne reçoit une rémunération directe ou indirecte (y compris aux membres de la famille) de notre Société sauf relativement à des travaux liés au conseil, (v) ne travaille ou n'a travaillé au sein d'une société dont un membre de notre direction était membre du comité de rémunération, ou (vi) n'a une relation importante, commerciale ou autre, avec nous (sauf possiblement à titre d'assuré aux termes d'une police d'assurance émise selon des modalités commerciales habituelles), nos filiales ou notre actionnaire contrôlant. Par conséquent, la totalité de nos candidats à un poste d'administrateur sont indépendants, à l'exception de V. Prem Watsa, président de notre conseil et chef de notre direction; et de Christine McLean et de Benjamin Watsa, dont le père de chacun d'eux est V. Prem Watsa. Les actionnaires, ou toute autre personne, peuvent contacter nos administrateurs qui ne font pas partie de la direction en transmettant leurs questions par écrit à notre secrétaire général ou, dans une enveloppe marquée « Personnel et confidentiel », à notre administrateur principal, au 95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto, Canada M5J 2N7.

Nos administrateurs ont l'obligation constante d'informer le conseil de tout changement important dans leurs conditions ou relations qui pourrait influencer la position du conseil quant à leur indépendance et, de ce fait, selon la nature du changement, un administrateur peut être invité à démissionner.

Administrateur principal et fonctionnement indépendant du conseil

Le président de notre conseil est également chef de notre direction et notre actionnaire contrôlant. Par conséquent, le conseil a nommé R. William McFarland à titre d'administrateur principal de Fairfax. L'administrateur principal doit veiller au fonctionnement indépendant du conseil, notamment en établissant, en collaboration avec le chef de la direction, l'ordre du jour de chaque réunion du

conseil, en agissant à titre de porte-parole des administrateurs indépendants dans leurs communications avec le président du conseil et en présidant les réunions des administrateurs indépendants.

L'ordre du jour de chaque réunion du conseil (et de chaque réunion de comité à laquelle des membres de la direction ont été invités) offre aux administrateurs indépendants une occasion de se réunir séparément et les administrateurs indépendants tirent profit de cette occasion régulièrement. En 2023, nos administrateurs indépendants ont tenu quatre réunions à huis clos, auxquelles tous les administrateurs indépendants étaient présents. Tous les comités sont composés uniquement d'administrateurs indépendants.

Lignes directrices en matière de gouvernance (y compris le mandat du conseil)

Nos lignes directrices en matière de gouvernance, qui comprennent le mandat de notre conseil, présentent les principes généraux en matière de gouvernance qui s'appliquent à notre Société. Nos lignes directrices en matière de gouvernance comprennent (i) des descriptions de poste pour le président du conseil, l'administrateur principal et le chef de la direction, (ii) le pouvoir exclusif du conseil et de chaque comité de retenir les services, à nos frais, de conseillers externes dans le cadre de l'exercice de ces fonctions, notamment pour fixer les honoraires et les autres modalités de conservation, (iii) un mécanisme permettant aux actionnaires et à d'autres personnes de communiquer avec nous, (iv) les exigences d'actionnariat pour les administrateurs, (v) les obligations des administrateurs relativement à la préparation des réunions et à leur présence à celles-ci, (vi) l'imputabilité du chef de la direction à l'égard du conseil relativement à la mise en place et à la réalisation de nos principes directeurs approuvés par le conseil et des objectifs de la Société et (vii) l'adoption par le conseil et la mise en application par lui du code de conduite et d'éthique, qui s'applique à tous nos administrateurs, dirigeants et employés.

Dans nos lignes directrices en matière de gouvernance, le conseil a explicitement pris en charge la responsabilité de diriger et de superviser la direction de nos activités et de nos affaires. Le mandat du conseil stipule que :

La tâche principale des administrateurs est d'agir de bonne foi et de faire preuve de leur jugement professionnel à l'égard de ce qu'ils croient raisonnablement être dans l'intérêt de Fairfax. En assumant ces responsabilités, le conseil est notamment chargé des tâches suivantes :

- la nomination du chef de la direction et des autres dirigeants de la Société;
- la responsabilité de s'assurer sur une base régulière de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et de s'assurer que ces personnes créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de Fairfax;
- la supervision et l'évaluation du rendement du chef de la direction et des autres membres de la haute direction par rapport aux principes directeurs et des objectifs qui ont été approuvés par la Société;
- la planification de la relève;
- l'approbation, sur une base annuelle, des principes directeurs et des objectifs de la Société;
- la responsabilité de s'assurer que Fairfax poursuit une direction stratégique réfléchie conforme aux principes directeurs approuvés et aux objectifs de la Société;
- la responsabilité d'examiner les résultats d'exploitation et les résultats financiers par rapport aux objectifs de la Société;
- l'approbation d'un régime fiscal annuel;
- la responsabilité de s'assurer qu'il comprend les risques principaux liés aux activités de Fairfax, et la mise en œuvre de systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
- la responsabilité de s'assurer que la portée et le contenu des documents et des renseignements fournis par Fairfax au conseil et à ses comités sont suffisants et qu'ils sont fournis en temps opportun afin de permettre au conseil et à ses comités de remplir leurs tâches et leurs obligations;
- l'examen et l'approbation des états financiers intermédiaires et annuels de Fairfax et des rapports de gestion, notice annuelle, rapport annuel et circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui s'y rapportent;
- l'approbation d'acquisitions et de cessions importantes;

- la responsabilité de confirmer l'intégrité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de Fairfax;
- l'approbation d'émissions et de rachats de titres par Fairfax;
- la déclaration de dividendes;
- l'approbation des candidats à un poste d'administrateur;
- l'approbation des chartes des comités du conseil et l'approbation de la nomination des administrateurs aux comités du conseil et la nomination des présidents des comités;
- la responsabilité d'adopter une politique de communication pour Fairfax (y compris s'assurer de l'intégrité de l'information communiquée aux actionnaires et que les communications soient faites en temps opportun, et mettre en œuvre des mécanismes adéquats pour obtenir le point de vue des actionnaires).

Notre conseil a délégué à la direction la responsabilité de la gestion de nos activités quotidiennes, notamment en ce qui concerne toutes les questions qui ne sont pas attribuées expressément au conseil ou à un comité du conseil.

Comité d'audit

Les membres de notre comité d'audit sont R. William McFarland (président), Robert Gunn, Timothy Price et Lauren Templeton. Ils sont tous indépendants et compétents en matière financière. M. McFarland est un comptable professionnel agréé ainsi qu'un ancien associé et chef de la direction de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada). Il a une grande expérience en matière d'audit, ayant précédemment dirigé la division d'audit pour la région du Grand Toronto de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada). Dans le cadre de ses emplois précédents, M. McFarland a acquis une grande expérience dans la communication des états financiers à fournir. M. Gunn possède une solide expérience dans la communication des états financiers à fournir grâce à ses expériences de travail antérieures, notamment à titre de chef de la direction et de chef de l'exploitation de Royal & SunAlliance, société d'assurance diversifiée. Il possède également de l'expérience à titre de membre du comité d'audit et d'administrateur d'un certain nombre de sociétés ouvertes, notamment à titre de président d'un comité d'audit. M. Price possède plus de 30 ans d'expérience à titre de cadre au sein du groupe de sociétés Brookfield, et il a été auparavant président du conseil de The Edper Group Limited et de Hees International Bancorp Inc. Il a été administrateur de La Société Canadian Tire ainsi que membre du comité d'audit et administrateur de la Banque HSBC Canada. M^{me} Templeton a acquis une expérience considérable en matière d'états financiers et de principes comptables grâce à son travail à titre de conseillère en placements et de membre du comité d'audit, du comité des placements ou du conseil consultatif des finances de diverses institutions. Pour obtenir plus de renseignements concernant MM. McFarland, Gunn et Price et M^{me} Templeton, veuillez consulter les renseignements ci-dessus figurant à la rubrique « Élection des administrateurs ».

Nos lignes directrices en matière de gouvernance interdisent à un membre du comité d'audit de siéger aux comités d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes (exception faite de nos filiales), à moins d'avoir obtenu l'approbation préalable du conseil, qui doit déterminer que cette situation ne limiterait pas la capacité de l'administrateur à siéger d'une manière efficace au comité d'audit. Aucun membre de notre comité d'audit ne siège au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes.

Les responsabilités du comité d'audit comprennent (i) la recommandation au conseil de l'auditeur devant être désigné pour approbation par les actionnaires, (ii) l'approbation de la rémunération de l'auditeur, (iii) la supervision du travail de l'auditeur et de la direction relativement à la préparation des états financiers et des questions relatives à l'audit, à la communication régulière avec l'auditeur et la direction à cet égard, (iv) la responsabilité de s'assurer que des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion adéquats sont en place, (v) l'examen de l'information financière annuelle et intermédiaire, notamment le rapport de gestion, avant qu'elle ne soit publiée et (vi) l'examen des conclusions annuelles et intermédiaires à l'égard de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de divulgation et de nos contrôles et procédures internes. La charte de notre comité d'audit peut être consultée sur notre site Web (www.fairfax.ca), ou dans notre notice annuelle à la rubrique « Comité d'audit », qui est disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Notre notice annuelle contient également des renseignements relativement aux honoraires versés à nos auditeurs externes pour les services qu'ils nous ont rendus au cours des deux derniers exercices.

Pour s'assurer de l'indépendance de nos auditeurs externes, le comité d'audit a adopté une politique d'examen et d'approbation des honoraires des auditeurs, selon laquelle, notamment, le comité d'audit doit approuver tous les services d'audit et les services non liés à l'audit qui ont été rendus par les auditeurs, et le chef des services financiers et les auditeurs doivent faire rapport trimestriellement au comité d'audit sur l'état des projets précédemment préapprouvés.

Comité de rémunération

Les membres de notre comité de rémunération sont Robert Gunn (président), Timothy Price et Brandon Sweitzer, tous indépendants et dotés des compétences et de l'expérience nécessaires pour prendre des décisions concernant le caractère approprié de nos politiques et de nos pratiques liées à la rémunération. M. Gunn est un ancien membre de la haute direction de Royal & SunAlliance plc, où il a occupé le poste de chef de la direction ainsi que plusieurs autres postes de membre de la haute direction, et où il était directement responsable des questions touchant la rémunération des membres de la haute direction. Il a également acquis de l'expérience en rémunération des membres de la haute direction en tant que membre du conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes. M. Gunn participe aux activités liées à la gestion du risque de notre comité d'audit et de notre comité de rémunération, qui sont interreliées. M. Price a de l'expérience en matière de rémunération des membres de la haute direction acquise dans le cadre de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil et dans d'autres postes au sein de la haute direction du groupe de sociétés Brookfield durant plus de 30 ans. M. Sweitzer possède de l'expérience en rémunération des membres de la haute direction, qu'il a acquise à titre de membre de divers conseils d'administration et dans le cadre des postes de haute direction qu'il a occupés, y compris en tant que chef des finances et président de Marsh Inc. et président et chef de la direction de Guy Carpenter & Company, postes où il était directement responsable des décisions touchant la rémunération des membres de la haute direction. M. Sweitzer apporte également à notre comité de rémunération l'expérience qu'il a acquise à titre de président du conseil des superviseurs de la Maurice R. Greenberg School of Risk Management, Insurance and Actuarial Science de l'Université St. John's, dont il est actuellement doyen. Pour un complément d'information concernant MM. Gunn, Price et Sweitzer, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs ».

Les responsabilités du comité de rémunération comprennent la fixation de la rémunération des administrateurs et l'approbation de la rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Lors de la fixation de la rémunération des administrateurs, le comité de rémunération examinera le dévouement en termes de temps, les responsabilités et les risques liés au fait d'être un administrateur de même que la rémunération versée par des sociétés semblables à la nôtre. Lors de l'approbation de la rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, les facteurs importants pour évaluer le rendement sont nos principes directeurs et les objectifs de la Société, tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessus à la rubrique « Analyse de la rémunération ».

Comité de gouvernance et des mises en candidatures

Les membres de notre comité de gouvernance et des mises en candidatures sont William Weldon (président), Robert Gunn, Karen Jurjevich, Timothy Price et Brandon Sweitzer, qui sont tous indépendants. Le comité de gouvernance et des mises en candidatures est chargé de notre approche générale en matière de gouvernance. Chaque année, le comité de gouvernance et des mises en candidatures formule des recommandations au conseil à l'égard des candidats à un poste d'administrateur et recommande les administrateurs qui, selon lui, ont les compétences appropriées pour être nommés à titre de membre des comités du conseil et à titre de président de chaque comité. Le comité de gouvernance et des mises en candidatures se charge également de l'évaluation annuelle du rendement et de l'efficacité du conseil, de chacun de ses comités et de chacun de ses administrateurs et de la présentation d'un rapport au conseil portant sur ceux-ci. Dans le cadre de cette évaluation, le comité de gouvernance et des mises en candidatures tient compte des lignes directrices en matière de gouvernance, des chartes des comités applicables et des descriptions de poste ainsi que des contributions individuelles qui sont attendues des membres. Le comité de gouvernance et des mises en candidatures surveille également l'évolution en matière de gouvernance et recommande les modifications qu'il considère comme appropriées.

Responsabilité environnementale et responsabilité sociale de l'entreprise

Le comité de gouvernance et des mises en candidatures est également chargé d'encadrer notre approche en matière de traitement de la responsabilité environnementale et de la responsabilité sociale ainsi que des risques y afférents. La direction de Fairfax, en collaboration avec la direction de nos sociétés en exploitation, est fortement engagée sur le plan de la gérance environnementale, de la responsabilité sociale et de la saine gouvernance. Fairfax a officiellement établi six piliers liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), soit la supervision des enjeux ESG, les initiatives sociales, la gouvernance, le risque lié aux changements climatiques, la cybersécurité et les investissements. Chacun de nos six piliers fait l'objet d'une supervision directe par la haute direction de Fairfax et d'une supervision ultime du comité de gouvernance et des mises en candidatures ainsi que du conseil. La direction fait un compte rendu sur les enjeux ESG au conseil au moins tous les trimestres et au comité de gouvernance et des mises en candidatures au moins tous les semestres. Dans ce contexte, le comité de gouvernance et des mises en candidatures est chargé de superviser la mise en place de politiques visant notamment : (i) la gestion des risques liés au développement durable; (ii) le respect des lois pertinentes liées aux enjeux environnementaux; et (iii) l'exigence pour nos dirigeants et autres membres du personnel de se conformer aux politiques et aux procédures applicables concernant l'environnement, la durabilité et le respect des lois

environnementales, et de signaler tout non-respect de ces politiques et procédures. Enfin, le comité de gouvernance et des mises en candidatures a la responsabilité ultime de superviser la direction dans sa préparation de notre rapport sur le rendement relativement aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de notre rapport sur l'esclavage moderne qui peuvent chacun être consultés sur notre site Web (www.fairfax.ca).

Choix des administrateurs et diversité

Les administrateurs que nous cherchons sont des personnes engagées qui possèdent un haut niveau d'intégrité, un jugement commercial et pratique sain, une croyance en la culture particulière de la Société et des affinités avec celle-ci, et qui ont à cœur nos intérêts à long terme et ceux de nos actionnaires. En fonction de cet objectif, le conseil établit chaque année les compétences et les habiletés que le conseil dans son ensemble devrait posséder (en tenant compte de la nature de nos activités et des compétences et habiletés que possède chacun des administrateurs actuels). Le conseil fait cet exercice en temps opportun de manière à permettre au comité de gouvernance et des mises en candidatures de recommander des candidats ayant les compétences requises à un poste d'administrateur. Dans le cadre de ces recommandations, le comité de gouvernance et des mises en candidatures examine également l'ensemble des compétences et des habiletés du nouveau candidat, les exigences en matière d'indépendance et les besoins pour tout savoir-faire particulier.

Nous avons appris que la combinaison de qualités que nous recherchons chez nos administrateurs et nos membres de la haute direction limite de manière importante le nombre de candidats qualifiés, de même que notre expérience selon laquelle un administrateur ou un membre de la haute direction de notre Société devrait être une personne avec laquelle nous connaissons depuis suffisamment longtemps afin d'être certains que notre compatibilité mutuelle sera adéquate. Compte tenu de ces paramètres contraignants, l'atteinte d'une diversité à l'égard de la race, du sexe, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, des aptitudes ou d'autres catégories similaires ne constitue généralement pas un facteur important dans notre choix d'administrateurs ou de membres de la haute direction. Nous ne possédons pas de politique officielle en matière d'égalité hommes et femmes ou de toute autre diversité au sein de notre conseil ou de la haute direction, ou encore quant à l'identification ou à la nomination de femmes à un poste d'administrateur et nous n'avons pas de pourcentages ni de cibles fixes quant à ces critères de sélection. Malgré l'absence de telles politiques officielles, grâce à M. Watsa et à sa participation à la fondation du Canadian Council of Business Leaders Against Anti-Black Systemic Racism, organisation dont il est ensuite devenu membre, nous nous sommes joints, en 2020, en tant que membres fondateurs, à l'Initiative BlackNorth. Par notre engagement, nous avons reconnu l'existence du racisme systémique contre les personnes noires et le besoin de créer des occasions au sein de notre entreprise pour les personnes noires. Nous nous sommes par conséquent engagés à nommer une personne noire au sein de notre conseil et nous poursuivons de manière active nos efforts visant à trouver une telle personne qui possède les compétences dont il est question ci-dessus.

À l'heure actuelle, le conseil compte trois femmes (25 %), et un des treize membres de la haute direction (8 %) est une femme.

À l'heure actuelle, le conseil compte trois administrateurs (25 %) qui sont des membres de minorités visibles, et trois des treize membres de la haute direction (23 %) sont des membres de minorités visibles.

À l'heure actuelle, le conseil ne compte aucun (0 %) membre qui est autochtone ou qui est une personne ayant une incapacité, et aucun membre de la haute direction (0 %) n'est un autochtone ni une personne ayant une incapacité.

Orientation et formation continue des administrateurs

Chaque nouvel administrateur bénéficie d'une orientation complète présentée par notre président du conseil, y compris un survol du rôle du conseil, des comités du conseil et de chaque membre, de la nature de nos activités et de l'exploitation de même que de la contribution et du dévouement en termes d'heures demandés des nouveaux administrateurs. Cette orientation comprendra la possibilité de rencontrer les membres de notre haute direction ainsi que de visiter nos installations. L'administrateur principal rencontrera également chaque nouvel administrateur pour l'orienter à l'égard de la gestion et du fonctionnement indépendant du conseil. Nos administrateurs sont invités à poser des questions à tout moment à un membre de la haute direction ou un administrateur du groupe Fairfax.

Le conseil est chargé d'examiner à l'occasion la formation continue adéquate pour les administrateurs, qui peut comprendre des présentations effectuées par la direction, des visites d'emplacements et des présentations effectuées par des experts du secteur. On attend de chaque administrateur qu'il conserve le niveau d'expertise nécessaire pour exécuter ses responsabilités à titre d'administrateur et, comme il est précisé plus en détail ci-après, il fait l'objet d'une évaluation annuelle.

Évaluation du rendement du conseil

Chaque année, un processus d'évaluation confidentielle permet d'évaluer l'efficacité globale du conseil, de chacun des administrateurs et de chacun des comités. Dans le cadre de ce processus, chaque administrateur remplit un questionnaire relatif à l'efficacité du conseil et un formulaire d'auto-évaluation confidentielle à l'intention de l'administrateur. Le questionnaire relatif à l'efficacité du conseil examine les responsabilités, les activités et l'efficacité du conseil. Le formulaire d'auto-évaluation à l'intention de l'administrateur demande aux administrateurs d'évaluer leur participation et leur contribution au conseil et à ses comités ainsi que leurs objectifs en tant qu'administrateur de notre Société. Le président du comité de gouvernance et des mises en candidatures compile les résultats du questionnaire et, à la demande d'un administrateur, rencontre celui-ci en vue de discuter des évaluations (ou au besoin pour traiter d'une question précise), puis fait rapport des résultats d'évaluation au comité de gouvernance et des mises en candidatures et au conseil.

Éthique commerciale

Le conseil a approuvé un code de conduite et d'éthique qui est construit autour de la première valeur de nos principes directeurs — « l'honnêteté et l'intégrité sont essentielles dans toutes nos relations et ne seront jamais compromises ». Le conseil est responsable de la surveillance du respect des exigences du code et, par conséquent, il a, en collaboration avec le comité d'audit, mis en place une politique relative à la protection des dénonciateurs aux termes de laquelle les violations du code peuvent être rapportées de façon confidentielle et anonyme et sans risque de représailles. Le conseil a également approuvé une politique de divulgation visant la communication d'information au public, laquelle s'applique à tous les administrateurs et employés de la Société et aux personnes qui sont autorisées à parler en notre nom.

Le code stipule entre autres que chaque administrateur, dirigeant et employé de Fairfax doit tenter scrupuleusement d'éviter tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou présumé et d'examiner de façon constante si des conflits d'intérêts peuvent survenir. Si une opération ou relation importante pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts survient, la personne doit immédiatement en faire part par écrit au président du comité d'audit et ne pas prendre quelque mesure que ce soit tant et aussi longtemps que celle-ci n'a pas été approuvée par le comité d'audit. Le comité de gouvernance et des mises en candidatures examine également toutes les opérations importantes proposées avec une personne reliée visant un administrateur, un membre de la haute direction ou un actionnaire contrôlant.

Durée des mandats

Nous n'imposons pas de limites quant au nombre de mandats que nos administrateurs peuvent exercer, étant d'avis que la limitation des mandats constitue un mécanisme arbitraire de destitution d'administrateurs qui peut avoir pour résultat d'obliger des administrateurs de grande valeur et très expérimentés à quitter le conseil, et que le processus de mises en candidatures et de vote ne permettra d'élire que des administrateurs qui sont en mesure d'apporter une contribution significative au conseil.

Planification de la relève

Le texte ci-après décrit le processus de planification de la relève que le conseil d'administration a mis en place. Tous les membres du conseil connaissent personnellement les personnes qui composent la haute direction, en raison des contacts que les membres de la haute direction ont, dans le cours normal de leurs fonctions, avec les membres du conseil ainsi que de la participation des membres de la haute direction comme invités aux réunions du conseil, et en raison des discussions, des communications et des réunions qui ont lieu conformément à nos politiques et pratiques dans le cadre desquelles tout administrateur est libre de communiquer en tout temps avec un membre de la direction. Le conseil connaît bien également les membres de la haute direction, car il approuve les objectifs collectifs annuels obtenus du siège social et examine les résultats, et, car le comité de rémunération examine les réalisations des membres de la haute direction au cours de chaque année dans le cadre de l'établissement du niveau des primes qui se rapporte à la haute direction (M. Watsa n'a jamais accepté de rémunération sous forme de prime, d'incitatif fondé sur des titres de capitaux propres ou de pension et, comme il est décrit ci-dessus, il y a renoncé jusqu'en 2025). La connaissance du conseil des personnes qui composent la haute direction est facilitée par le nombre relativement peu élevé de personnes qui en font partie et le très faible taux de roulement parmi les membres du conseil et tout particulièrement parmi les membres de la haute direction.

Par conséquent, les membres du conseil ont une bonne connaissance des discussions sur la planification de la relève, qui ont lieu au moins une fois l'an, et auxquelles ils prennent part avec M. Watsa, en sa qualité de chef de la direction et d'actionnaire majoritaire, et de toute autre discussion ou délibération sur le sujet (par exemple, des discussions informelles initiées par tout membre du conseil ou des discussions avec les administrateurs indépendants (tous les administrateurs actuels sauf Christine McLean, Benjamin Watsa et

Prem Watsa) qui ont lieu pendant les réunions à huis clos où se réunissent les administrateurs indépendants et qui sont à l'ordre du jour de toutes les réunions régulièrement prévues du conseil).

Gestion des risques

Les principaux objectifs de notre gestion des risques sont de s'assurer que les résultats des activités comportant des éléments de risque sont conformes à nos objectifs et à notre tolérance au risque, tout en maintenant un équilibre approprié entre les risques et les avantages et en protégeant notre bilan consolidé contre des événements qui pourraient compromettre considérablement notre solidité financière. Notre exposition à des pertes potentielles provenant de nos activités d'assurance et de réassurance et de nos activités de placement se rapporte principalement au risque de souscription, (qui tient compte nécessairement des préoccupations liées aux changements climatiques), au risque de crédit, au risque de liquidité et aux divers risques de marché. Pour équilibrer les risques et les avantages, la Société doit repérer les risques de façon appropriée et appairer sa tolérance au risque à sa stratégie d'entreprise, ainsi que diversifier les risques, les tarifier adéquatement, les atténuer par des contrôles préventifs et les transférer à des tiers.

Pour atteindre nos objectifs de gestion des risques financiers, nous avons recours à un système à deux volets, soit des processus et des procédures de gestion des risques approfondis mis en œuvre dans nos principales filiales en exploitation et dans notre filiale de gestion de placement combinés à l'analyse du regroupement et de l'accumulation des risques propres à notre Société au niveau de la Société de portefeuille. De plus, même si nous et nos filiales avons nommé des chefs de la gestion des risques, nous considérons chaque chef de la direction comme le chef de la gestion des risques de sa société : chaque chef de la direction est la personne ultimement responsable de la gestion des risques de sa société et de ses filiales.

Notre chef de la gestion des risques désigné fait état des préoccupations liées aux risques au comité de direction et fournit un rapport trimestriel au conseil d'administration sur l'exposition aux principaux risques. Notre direction en consultation avec le chef de la gestion des risques approuve certaines politiques relatives à la gestion des risques globale ainsi que les politiques traitant de domaines précis, comme les placements, la souscription, le risque de catastrophe et la réassurance. Le comité des placements approuve les politiques portant sur la gestion du risque de marché (notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix) et l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, et il effectue une surveillance pour s'assurer de la conformité avec les directives et les exigences réglementaires pertinentes. Une discussion portant sur les risques d'affaires (les facteurs de risque et la gestion de ces risques) est à l'ordre du jour de chaque réunion régulièrement prévue du conseil.

Sollicitation de procurations

La procuration ci-jointe est sollicitée par notre direction afin d'être utilisée à l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 11 avril 2024 et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Nous prendrons en charge les frais reliés à la sollicitation de procurations. Nous rembourserons les courtiers, les dépositaires, les prête-noms et autres fiduciaires pour les frais qu'ils auront raisonnablement engagés dans la transmission des documents de procuration aux véritables propriétaires des actions. En plus d'effectuer la sollicitation par la poste, certains membres de notre direction et certains de nos employés peuvent solliciter des procurations en personne ou par l'intermédiaire de moyens de télécommunication. Ces personnes ne recevront aucune rémunération à cet égard en sus de leur salaire habituel.

Dispositions relatives aux procurations

Un formulaire de procuration dûment signé et remis à notre agent des transferts, soit Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »), à l'attention de : Proxy Department, 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto, Canada M5J 2Y1 (si livré par la poste ou en mains propres), au 416-263-9524 ou au 1-866-249-7775 (si livré par télécopieur); par téléphone au 1-866-732-VOTE (8683); ou en ligne à l'adresse : www.investorvote.com, avant 17 h (heure de Toronto) le 9 avril 2024 (ou en cas d'ajournement ou de report, le deuxième jour ouvrable avant l'assemblée ajournée ou reportée) pourra être utilisé pour voter « en faveur » ou « contre » ou s'abstenir de voter, selon le cas, à l'assemblée et, si un choix est précisé à l'égard d'une question qui doit être soumise à l'assemblée, il sera utilisé pour voter « en faveur » ou « contre » ou s'abstenir de voter conformément aux directives qui y sont données. En l'absence de directives à cet effet, les droits de vote rattachés aux actions visées par la procuration seront exercés à l'élection des administrateurs et à la nomination d'un auditeur de la façon décrite ci-dessus.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont nommées à l'égard des modifications devant être apportées aux questions soumises dans l'avis de convocation à l'assemblée et à l'égard d'autres questions

pouvant être dûment soumises à l'assemblée. À la date de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, notre direction n'est au courant d'aucune modification ni d'aucune autre question.

Les personnes dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sont deux de nos administrateurs. **Si vous désirez nommer une autre personne pour vous représenter à l'assemblée, vous pouvez exercer ce droit en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration ou en remplissant un autre formulaire de procuration.** Cette autre personne n'est pas tenue d'être un actionnaire. Si vous souhaitez désigner une autre personne ou société comme votre fondé de pouvoir pour vous représenter à l'assemblée virtuelle, vous **DEVEZ** compléter l'étape supplémentaire consistant à inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare **après** avoir soumis votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas. Pour inscrire un fondé de pouvoir, les actionnaires **DOIVENT** visiter le site <http://www.computershare.com/FairfaxFinancial> avant 17 h (heure de Toronto) le 9 avril 2024 et fournir à Computershare les coordonnées de leur fondé de pouvoir, afin que Computershare puisse lui envoyer un nom d'utilisateur par courriel. Si un fondé de pouvoir dûment nommé n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée virtuelle. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne peuvent pas voter à l'assemblée virtuelle et ne peuvent y assister qu'à titre d'invités.

En vertu des lois applicables, seuls les porteurs inscrits de nos actions à droit de vote subalterne et de nos actions à droit de vote multiple, ou les personnes qu'ils ont désignées comme leurs fondés de pouvoir, sont autorisés à voter à l'assemblée. Toutefois, dans de nombreux cas, les actions à droit de vote subalterne de la Société dont un porteur (un «porteur non inscrit») a la propriété effective sont inscrites :

- a) soit au nom d'un intermédiaire avec lequel le porteur non inscrit fait affaire à l'égard des actions telles que, entre autres, les banques, les sociétés de fiducie, les courtiers en valeurs, les fiduciaires ou les administrateurs de REER, de FERR, de REEE autogérés et de régimes similaires;
- b) soit au nom d'un dépositaire (comme Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou The Depository Trust Company).

Conformément aux lois canadiennes en valeurs mobilières, nous envoyons des exemplaires de l'avis de convocation à l'assemblée, de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction, du formulaire de procuration et du rapport annuel 2023 (qui comprend le rapport de gestion) (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») aux dépositaires et aux intermédiaires en vue de leur distribution aux porteurs non inscrits.

Les intermédiaires sont tenus d'envoyer les documents relatifs à l'assemblée aux porteurs non inscrits à moins que ceux-ci n'aient renoncé au droit de les recevoir. Les intermédiaires feront très souvent appel à des entreprises de services pour la distribution des documents relatifs à l'assemblée aux porteurs non inscrits. Les porteurs non inscrits qui n'ont pas renoncé au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée recevront l'un des documents suivants :

- A. une procuration déjà signée par l'intermédiaire (habituellement au moyen d'un fac-similé de signature estampillée) qui ne fait qu'indiquer le nombre d'actions dont le porteur non inscrit à la propriété effective, mais qui n'est pas autrement remplie. Le porteur non inscrit n'a pas besoin de signer ce formulaire de procuration. Dans ce cas, le porteur non inscrit qui souhaite nommer un fondé de pouvoir devrait remplir le formulaire de procuration en bonne et due forme et le remettre de la manière décrite ci-dessus;
- B. habituellement, à titre de partie des documents relatifs à l'assemblée, un formulaire d'instructions de vote qui doit être rempli, signé et remis par le porteur non inscrit conformément aux directives qui y figurent (qui peuvent, dans certains cas, autoriser le porteur à remplir le formulaire d'instructions de vote par téléphone ou en ligne).

Le but de ce processus est de permettre aux porteurs non inscrits de donner leurs instructions quant à l'exercice des droits de vote afférents aux actions dont ils ont la propriété effective. Le porteur non inscrit qui reçoit un formulaire de procuration ou d'instructions de vote et qui souhaite assister à l'assemblée et y voter en personne ou en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct (ou qui souhaite nommer une autre personne pour assister à l'assemblée et y voter en son nom en personne ou en ligne par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct), devra biffer le nom des personnes nommées dans la procuration et inscrire son nom (ou le nom de cette autre personne) dans l'espace prévu à cette fin ou, dans le cas d'un formulaire d'instructions de vote, il devra suivre les instructions correspondantes figurant sur ce formulaire. **Dans chaque cas, les porteurs non inscrits devraient porter une attention particulière aux instructions fournies par leurs intermédiaires et leurs entreprises de services.** Si vous êtes un porteur non inscrit et que vous souhaitez vous désigner vous-même ou désigner une autre personne pour assister et

voter à l'assemblée virtuelle, vous **DEVEZ** compléter l'étape supplémentaire consistant à vous inscrire ou à inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare **après** avoir soumis votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas. Pour s'inscrire ou inscrire un fondé de pouvoir, les porteurs non inscrits **DOIVENT** visiter le site <http://www.computershare.com/FairfaxFinancial> avant 17 h (heure de Toronto) le 9 avril 2024 et fournir à Computershare leurs coordonnées ou celles de leur fondé de pouvoir, afin que Computershare puisse leur envoyer ou envoyer à leur fondé de pouvoir un nom d'utilisateur par courriel. Si un actionnaire non inscrit ou un fondé de pouvoir dûment nommé n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée virtuelle. Sans nom d'utilisateur, les porteurs non inscrits ou leur fondé de pouvoir ne peuvent pas voter à l'assemblée virtuelle et ne peuvent y assister qu'à titre d'invités.

Si vous êtes un porteur non inscrit aux États-Unis et que vous souhaitez assister et voter à l'assemblée virtuelle, vous devez d'abord obtenir un formulaire de procuration légal et valide de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, puis vous inscrire à l'avance pour assister à l'assemblée virtuelle. Suivez les instructions de votre courtier ou de votre banque incluses dans ces documents relatifs à l'assemblée, ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration légal. Une fois que vous aurez obtenu un formulaire de procuration légal et valide de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, pour pouvoir ensuite vous inscrire à l'assemblée virtuelle, vous devez soumettre une copie de votre formulaire de procuration légal à Computershare. Les demandes d'inscription doivent être adressées à Computershare, 100 University Avenue, 8th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 ou par courriel à uslegalproxy@computershare.com. Les demandes d'inscription doivent porter la mention « Procuration légale » et être reçues au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 9 avril 2024. Vous devez également inscrire votre fondé de pouvoir à <http://www.computershare.com/FairfaxFinancial> d'ici le 9 avril 2024 et fournir à Computershare les coordonnées de votre fondé de pouvoir afin que Computershare puisse lui fournir un nom d'utilisateur par courriel. Si un fondé de pouvoir dûment nommé n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de nom d'utilisateur pour participer à l'assemblée virtuelle. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne peuvent pas voter à l'assemblée virtuelle et ne peuvent y assister qu'à titre d'invités.

Si vous êtes un porteur inscrit et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous pouvez le faire (i) en votant pendant l'assemblée en soumettant un bulletin de vote en ligne par l'entremise de la plateforme de webémission en direct; (ii) en remplissant et signant une procuration portant une date ultérieure et en la déposant conformément aux instructions sur le formulaire de procuration avant 17 h (heure de Toronto) le 9 avril 2024 (ou, dans le cas d'ajournement ou de report, l'avant-dernier jour ouvrable avant l'ajournement ou le report de l'assemblée); (iii) au moyen d'un document que vous aurez signé ou qui aura été signé par votre mandataire autorisé par écrit ou, si vous êtes une société par actions, le document devra porter le sceau de votre société ou être signé par un membre de la direction ou un mandataire dûment autorisé, et déposé auprès du président ou du secrétaire de l'assemblée le jour de l'assemblée (ou de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report); ou (iv) de toute autre manière permise par la loi.

Si vous êtes un porteur non inscrit, vous pouvez en tout temps révoquer le formulaire d'instructions de vote ou annuler sa renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et au droit de vote qu'il a transmis à un intermédiaire au moyen d'un avis écrit envoyé à celui-ci. En revanche, l'intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote ou à l'annulation de la renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et au droit de vote qui lui est parvenu moins de sept jours avant l'assemblée.

Assister et participer à l'assemblée en personne

L'assemblée en personne aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 9 h 30 (heure de Toronto) au Roy Thomson Hall, 60 Simcoe Street, à Toronto, au Canada. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment autorisés peuvent assister, poser des questions et voter à l'assemblée. Vous ne devez pas remplir ni renvoyer votre formulaire de procuration si vous prévoyez assister à l'assemblée et voter en personne. Les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés eux-mêmes comme fondés de pouvoir et les invités peuvent assister à l'assemblée et y poser des questions, mais ils n'auront pas le droit de voter.

Assister et participer à l'assemblée virtuelle

L'assemblée virtuelle aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 9 h 30 (heure de Toronto) à <https://web.lumiagm.com/474099068>. Les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés qui se connectent à l'assemblée virtuelle pourront écouter, poser des questions et voter en toute sécurité par l'entremise d'une plateforme Web, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et qu'ils suivent les instructions énoncées dans la présente circulaire.

Pour participer à l'assemblée virtuelle, les actionnaires doivent avoir un numéro de contrôle valide à 15 chiffres et les fondés de pouvoir doivent avoir reçu un courriel de Computershare contenant un nom d'utilisateur. Pour assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs non inscrits qui se sont dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) et les invités (y compris les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) doivent se connecter en ligne comme il est indiqué ci-dessous :

Étape 1 : aller à l'adresse <https://web.lumiagm.com/474099068>.

Étape 2 : Suivre les instructions suivantes :

Actionnaires inscrits : Cliquez sur « Joindre » puis entrez votre numéro de contrôle et votre mot de passe « **fairfax2024** » (sensible à la casse). Votre numéro de contrôle est le numéro de contrôle à 15 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou dans l'avis par courriel que vous avez reçu de Computershare. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour vous connecter à l'assemblée, votre vote révoquera toute procuration que vous aviez déjà soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration soumise précédemment, vous ne devez pas voter à l'assemblée.

Fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les porteurs non inscrits qui se sont dûment désignés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) : Cliquez sur « Joindre » puis entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe « **fairfax2024** » (sensible à la casse). Les fondés de pouvoir qui ont été dûment nommés et inscrits auprès de Computershare de la manière indiquée dans la présente circulaire recevront un nom d'utilisateur par courriel de Computershare après la date limite de vote par procuration.

Invités (y compris les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir) : Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne. Les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir doivent participer à l'assemblée en tant qu'invités.

Les porteurs inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer, poser des questions et voter à l'assemblée. Les porteurs non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes comme fondés de pouvoir et les invités peuvent participer à l'assemblée et y poser des questions, mais ils ne peuvent pas voter.

Nous reconnaissons qu'il est important que les actionnaires puissent poser des questions dans le cadre d'une assemblée virtuelle. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés, peu importe où ils se trouvent, pourront participer à l'assemblée virtuelle et auront la même possibilité de poser des questions et pourront voter en temps réel à l'assemblée, à la condition qu'ils soient branchés à Internet et qu'ils aient ouvert une session sur la plateforme en ligne accessible au <https://www.lumiagm.com/474099068>. Les actionnaires qui assistent virtuellement à l'assemblée peuvent poser des questions pendant l'assemblée en tapant leur question et en la soumettant par écrit en choisissant le bouton de l'icône de messagerie sur la barre de navigation. Tapez votre question dans la boîte de clavardage au haut de l'écran de messagerie. Pour soumettre votre question, cliquez sur la flèche « Envoyer » à la droite de la boîte de texte. Les questions soumises par l'intermédiaire de la plateforme en ligne Lumi qui portent sur l'ordre du jour de l'assemblée devraient être abordées au cours de la période de questions et réponses de l'assemblée. Ces questions seront lues par le président de l'assemblée ou par une personne qu'il aura désignée et un représentant de Fairfax répondra à la question comme il le ferait dans une assemblée des actionnaires tenue en personne. Les questions soumises par l'intermédiaire de la plateforme en ligne Lumi feront l'objet d'une modération avant d'être envoyées au président de l'assemblée dans le but d'éviter les répétitions et d'assurer que l'assemblée se déroule de façon ordonnée. Le président de l'assemblée décidera du temps alloué à chaque question et aura le droit de limiter ou de regrouper les questions ainsi que de rejeter des questions qui ne se rapportent pas à l'ordre du jour de l'assemblée ou qui sont jugées inappropriées ou autrement hors de propos. Les questions peuvent être soumises en tout temps selon les directives du président de l'assemblée jusqu'à ce qu'il procède à la clôture de la séance. Les actionnaires qui assistent virtuellement à l'assemblée devraient avoir essentiellement autant d'occasions de poser des questions sur des points à l'ordre du jour avant l'assemblée que ceux qui assistent à l'assemblée en personne.

Si vous prévoyez voter à l'assemblée, il est important que vous soyez branché à Internet en tout temps au cours de l'assemblée afin de pouvoir voter lorsque le scrutin débutera. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez accès à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous brancher à l'assemblée en ligne et compléter les procédures d'inscription. Si vous avez des questions de nature technique concernant l'assemblée ou si vous avez besoin d'assistance technique pour accéder au site Web de l'assemblée, vous pourriez avoir accès à un soutien technique en cliquant sur le bouton d'aide sur la page d'accueil de Lumi au <https://www.lumiagm.com/474099068>. Si vous avez besoin d'aide avec l'utilisation de la plateforme de l'assemblée virtuelle, vous trouverez plus de renseignements sur le site Web du fournisseur au

<https://go.lumiglobal.com/faq>. Pour parler avec un représentant de Lumi, vous pouvez utiliser le service de clavardage en direct ou un système de tickets informatiques sur le site Web susmentionné. Vous pouvez également obtenir du soutien technique en écrivant à l'adresse courriel support-ca@lumiglobal.com.

Veillez noter que le site Web de l'assemblée ne sera pas nécessairement pleinement accessible au moyen de tous les navigateurs et si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au site par l'intermédiaire de votre navigateur préféré, nous vous suggérons d'essayer un autre navigateur ou de mettre votre navigateur à jour avec la plus récente version. Veillez noter que Chrome, Firefox, Edge et Safari sont les navigateurs de choix pour accéder à la plateforme Web de l'assemblée. Internet Explorer n'est pas supporté. De plus, il est possible que les protocoles de sécurité internes du réseau, y compris des pare-feu et des connexions à un réseau privé virtuel (« RPV »), bloquent l'accès à la plateforme Lumi. Si vous avez de la difficulté à vous connecter ou à accéder à l'assemblée, veuillez faire en sorte que votre paramètre de RPV soit désactivé ou connectez-vous à la plateforme en utilisant un réseau qui n'est pas assujéti aux paramètres de sécurité de votre organisation.

Approbation

Notre conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction ainsi que son envoi à nos actionnaires.

Par ordre du conseil d'administration,

Fait le 8 mars 2024

Eric P. Salsberg
Vice-président
et secrétaire de la Société

Fairfax Financial Holdings Limited
95 Wellington Street West, Suite 800, Toronto, Canada M5J 2N7

FAIRFAX
FINANCIAL HOLDINGS LIMITED
